

Rapport annuel

2015 • 2016



Fondation de la faune du Québec

Rapport annuel 2015 • 2016

CONCEPTION ET SUPERVISION DE PRODUCTION
Interscript

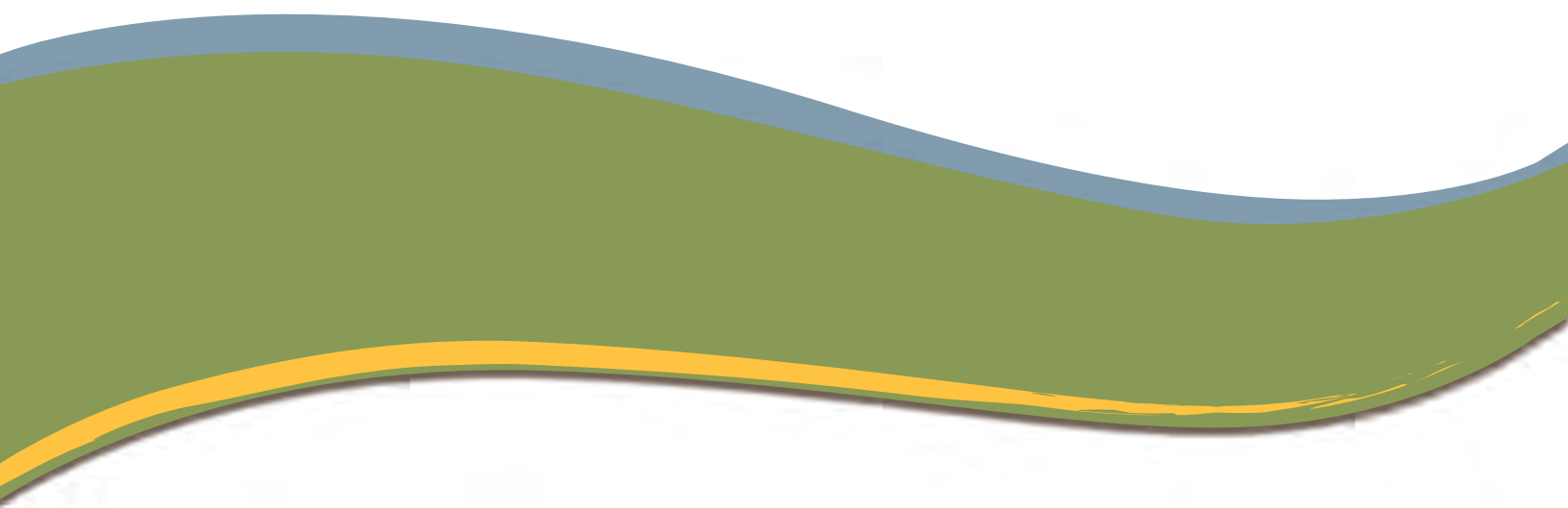
DÉPÔT LÉGAL
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016

ISBN 978-2-550-76306-2 (PDF)
ISBN 978-2-550-76305-5 (PAPIER)

PUBLIÉ PAR
Fondation de la faune du Québec
1175, avenue Lavigerie, bureau 420
Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone : 418 644-7926 ou 1 877 639-0742
Télécopieur : 418 643-7655

Courriel : ffq@fondationdelafaune.qc.ca
www.fondationdelafaune.qc.ca

EN COUVERTURE
Photo : Tétràs du Canada, Lise De Serres.





Québec, juillet 2016

Monsieur Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)
G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2016.

Le dépôt de ce rapport constitue l'étape annuelle finale du processus de gestion par résultats dans lequel la Fondation s'est engagée pour l'année 2015-2016.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs,

Laurent Lessard



Québec, juillet 2016

Monsieur Laurent Lessard
Ministre
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
5700, 4^e Avenue Ouest
Québec (Québec)
G1H 6R1

Monsieur le Ministre,

Conformément aux dispositions de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2016.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre de gestion par résultats adopté par la Fondation. Il fait état des résultats obtenus dans l'atteinte des objectifs fixés dans son plan triennal d'activité 2014-2017.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président du conseil d'administration,

Jacques Gauthier



DÉCLARATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Au 31 mars 2016

Les renseignements contenus dans le présent rapport annuel relevaient de ma responsabilité au 31 mars 2016. Cette responsabilité porte sur l'exactitude et l'intégrité des données ainsi que sur la fiabilité des résultats présentés au regard des objectifs approuvés par le conseil d'administration de la Fondation de la faune du Québec.

À ma connaissance, le *Rapport annuel 2015-2016*:

- décrit fidèlement les secteurs d'activité, les orientations stratégiques et les priorités;
- indique le niveau d'atteinte des objectifs fixés dans le plan stratégique en fonction des indicateurs de rendement préétablis;
- présente des données exactes et fiables qui couvrent l'ensemble des activités de la Fondation.

La direction a maintenu, tout au cours de l'exercice financier, conformément à son mandat, des systèmes de contrôle interne et d'information de gestion de façon à permettre une saine gestion de ses activités et une reddition de comptes eu égard aux engagements inscrits à son plan triennal d'activité 2014-2017.

Je suis satisfait des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour colliger l'information présentée dans ce rapport annuel approuvé par le conseil d'administration.

Le président-directeur général de la Fondation de la faune du Québec,



André Martin

Québec, le 1^{er} juin 2016





TABLE DES MATIÈRES

Déclaration du président-directeur général au 31 mars 2016	2
Table des matières	3
Le conseil d'administration au 31 mars 2016.	4
1. Présentation de la Fondation de la faune du Québec	5
1.1 Constitution	5
1.2 Fonctions et pouvoirs	5
1.3 Secteurs d'activité	5
1.4 Encadrement administratif et exigences législatives et gouvernementales.	6
2. Orientations stratégiques	8
3. Faits saillants 2015-2016	9
4. Résultats de l'exercice 2015-2016.	11
4.1 Priorité 1 – Durabilité de la faune et de ses habitats.	11
4.2 Priorité 2 – Relève dans les activités liées à la faune.	12
4.3 Priorité 3 – Lien avec notre réseau de promoteurs et de partenaires.	13
4.4 Priorité 4 – Revenus	14
4.5 Priorité 5 – Performance organisationnelle.	16
4.6 Suivi du plan d'action de développement durable 2008-2015	16
Le personnel au 31 mars 2016	17
Donateurs et partenaires de la Fondation	18
États financiers	20
Code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs de la Fondation de la faune du Québec.	38

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 MARS 2016

**PRÉSIDENT
JACQUES GAUTHIER¹**

Administrateur de société



**MEMBRE
GILLES CÔTÉ (ST-GILLES)**

Artiste-peintre



**1^{er} VICE-PRÉSIDENT
PIERRE LAPORTE¹**

Président pour le Québec
et vice-président pour le Canada,
Deloitte S.E.N.C.R.L.



**MEMBRE
DENIS DESBIENS²**

Vice-président, Québec,
IBM Canada



**2^e VICE-PRÉSIDENTE
KIM THOMASSIN¹**

Associée, directrice du bureau
pour la région du Québec,
McCarthy Tétrault



**MEMBRE
GHYSLAINE DESSUREAULT**

Consultante, motoneige / pourvoirie,
Tourisme Abitibi-Témiscamingue



**TRÉSORIER
GERMAIN CARRIÈRE¹⁻²**

Administrateur de société



**MEMBRE
PIERRE LEFEBVRE**

Président,
Association régionale des gestionnaires
de zecs de la Mauricie



**MEMBRE
ANDRÉ MARTIN¹**

Président-directeur général,
Fondation de la faune du Québec



**MEMBRE
CHRISTIAN SÉNÉCHAL²**

Associé délégué,
Deloitte S.E.N.C.R.L.



**MEMBRE
MARJOLAINE CASTONGUAY**

Présidente-directrice générale,
Pesca Environnement



**MEMBRE
MANON SIMARD**

Directrice générale,
Les Scieries du lac Saint-Jean



1. Membre du comité exécutif

2. Membre du comité de vérification et de placement

UN POSTE EST VACANT



PRÉSENTATION DE LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

1.1 CONSTITUTION

Après avoir constaté la perte d'importantes superficies d'habitats humides et la dégradation de la qualité des habitats aquatiques et terrestres, et afin de promouvoir la mise en valeur des ressources fauniques qui engendraient alors une activité économique majeure, le gouvernement du Québec créait, le 15 juin 1984, la Fondation de la faune du Québec.

Constituée en vertu du chapitre V de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (L.R.Q., c. C-61.1), la Fondation de la faune du Québec est une personne morale à but non lucratif, mandataire du gouvernement qui relève du ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs. La Fondation est reconnue, depuis 1987, comme organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (L.R.C. (1985), ch. 1, 5e suppl.) et est donc habilitée à délivrer des reçus pour usage fiscal. Dès 1988, la Fondation a obtenu l'assurance d'un financement stable et récurrent provenant de contributions versées par tous les pêcheurs sportifs, les chasseurs et les trappeurs du Québec.

La Fondation est administrée par un conseil d'administration formé de 13 membres nommés par le gouvernement, lesquels représentent le secteur de la faune et le monde des affaires. Elle intervient sur l'ensemble du territoire québécois à partir d'un bureau situé dans la ville de Québec.

1.2 FONCTIONS ET POUVOIRS

La Fondation a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Les principaux pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi pour réaliser ce mandat sont les suivants :

- solliciter et recevoir des dons, des legs, des subventions ou d'autres contributions;
- acquérir, louer ou aliéner des biens ou des droits réels sur des biens et y effectuer des travaux;
- fournir de l'aide financière ou technique afin de conserver ou de mettre en valeur la faune ou son habitat;
- conclure des ententes dans le cadre de ses fonctions.

1.3 SECTEURS D'ACTIVITÉ

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la Loi, la Fondation a développé des champs d'activité qui traduisent son rôle et sa spécificité en tant que fondation.

1.3.1 Aide technique et financière

Depuis le début de ses activités en 1987, la Fondation s'est orientée vers le soutien des initiatives des organismes du milieu. De plus, pour favoriser la mise sur pied de projets, la Fondation conseille et accompagne les promoteurs dans la conception, la réalisation et le suivi de leurs projets. La rédaction et la diffusion de guides d'aménagement, la tenue de séances de formation, l'organisation d'ateliers et la réalisation de projets de démonstration sont autant de moyens privilégiés. À eux seuls, ces moyens ne permettraient pas la réalisation de projets qui nécessitent des investissements importants, d'où l'aide apportée sous forme de financement. Au cours de l'exercice 2015-2016, l'aide technique et financière de la Fondation a porté sur trois aspects :

- la conservation et l'aménagement des habitats fauniques;
- le soutien de la pêche et de la relève;
- le soutien du partenariat faunique.

Les clientèles de la Fondation dans ces secteurs d'activité sont nombreuses et diversifiées. Près de 2 000 organismes partenaires ont déjà traité avec la Fondation. Ce sont principalement :

- les gestionnaires de territoires fauniques (zecs, pourvoies, réserves fauniques, etc.);
- les associations de chasse et de pêche;
- les organismes de conservation;
- les regroupements et les sociétés du monde forestier et agricole;
- les propriétaires d'habitats fauniques;
- les municipalités et leurs organismes;
- les établissements voués à l'interprétation de la nature, à l'enseignement ou à la recherche;
- les ministères et les organismes gouvernementaux.

1.3.2 Acquisition d'habitats fauniques

Outre le soutien financier des projets de partenaires locaux qui désirent préserver des habitats fauniques, la Fondation avait pris sous sa responsabilité l'acquisition d'habitats prioritaires, principalement dans les zones humides mentionnées dans le Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, dans le Fonds pour la restauration de l'habitat du poisson et dans le Plan Saint-Laurent Vision 2000. La Fondation a depuis priorisé d'autres champs d'action et a considérablement limité son intervention en ce domaine. Elle met toutefois à contribution son savoir-faire en matière de protection des habitats fauniques en finançant divers projets d'acquisition de milieux naturels à des fins de création ou de consolidation d'espaces protégés ou de gestion des ressources fauniques.

En assumant cette responsabilité, la Fondation s'est engagée non seulement à détenir des titres de propriété, mais aussi à garantir la gestion et la surveillance à long terme de ces terrains. Pour ce faire, elle s'est dotée d'un fonds des immobilisations. La Fondation maintient son parc immobilier au minimum. Lorsque la situation l'oblige, en l'absence d'un organisme privé ou public prêt à en devenir propriétaire, elle procède aux acquisitions.

1.3.3 Collecte de fonds – diversification des sources de revenus

La contribution des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs lors de l'achat de leur permis de pêche, de chasse et de piégeage est la source de revenus la plus importante parmi les diverses sources de revenus de la Fondation. C'est pour compléter ce financement et pour que les utilisateurs de la faune soient solidement appuyés par d'autres donateurs dans leurs efforts pour maintenir et améliorer les habitats fauniques que la Fondation a mis au point divers mécanismes de collecte de fonds et des partenariats d'affaires qui visent les individus, les PME, les grandes entreprises, les fondations privées, les ministères et les organismes publics.

1.3.4 Collecte de fonds – soutien des partenaires

La Fondation réalise ses propres activités de collecte de fonds et établit ses propres partenariats d'affaires. De plus, elle soutient ses partenaires dans leurs efforts de collecte de fonds. Ce soutien prend d'abord la forme d'un appui direct aux activités et aux événements de collecte de fonds : dons de biens ou d'objets, contribution financière, assistance technique, etc. À certaines conditions, la Fondation offre ses services administratifs aux organismes fauniques qui le désirent en créant pour leur bénéfice des « fonds dédiés » qui permettent de recevoir des contributions et de les réserver à des projets d'habitats choisis conjointement.

1.4 ENCADREMENT ADMINISTRATIF ET EXIGENCES LÉGISLATIVES ET GOUVERNEMENTALES

La Fondation dispose d'une grande flexibilité dans l'organisation de ses activités. Trois règlements encadrent l'ensemble de ses interventions :

- un Règlement de régie interne, qui précise les pouvoirs respectifs du conseil d'administration et du président-directeur général, et les modalités d'exercice de ces pouvoirs, notamment en ce qui concerne l'octroi de contrats ;
- un Règlement sur le plan d'effectifs des employés de la Fondation, qui établit l'ensemble des conditions de travail et les régimes d'avantages sociaux applicables ;
- un Règlement concernant les demandes d'aide financière, qui fixe les renseignements qu'elles doivent contenir, leur forme, leur contenu, leurs modalités et leurs critères d'évaluation. Ce dernier est soumis à l'approbation du gouvernement.

1.4.1 Octroi d'aide financière

Deux éléments caractérisent le processus d'octroi d'aide financière de la Fondation : premièrement, l'existence de programmes d'aide qui facilitent la tâche aux promoteurs de projets – conditions d'admissibilité,

barèmes de financement, etc. – et qui permettent à la Fondation de sélectionner les meilleurs projets et de traiter équitablement l'ensemble des demandes, notamment en les soumettant pour évaluation à des comités constitués de spécialistes extérieurs à la Fondation ; deuxièmement, la réception et l'analyse de toute demande relative aux habitats fauniques, qu'il s'agisse de répondre à une situation d'urgence ou plus simplement de concrétiser une bonne idée qui concerne les habitats fauniques, mais qui ne s'inscrit dans aucun programme.

1.4.2 Code d'éthique et de déontologie

La Fondation a adopté en 2001 un code d'éthique et de déontologie applicable aux administrateurs, lequel est conforme aux directives gouvernementales en cette matière. Le code peut être consulté sur le site Internet de la Fondation de la faune. Aucune situation contraire à l'application du code d'éthique et de déontologie ne s'est présentée au cours de l'année.

1.4.3 Effectifs et planification de la main-d'œuvre

Au 31 mars 2016, la Fondation compte, outre la fonction de président-directeur général, seize postes réguliers à temps complet.

1.4.4 Formation et perfectionnement du personnel

La Fondation mise sur le maintien de l'expertise et sur le développement des compétences de son personnel. Le maintien de cette expertise permet de limiter le recours à des ressources externes. Au cours des années civiles 2014 et 2015, le pourcentage de la masse salariale qui a été consacré à cette activité représente bien la volonté de la Fondation de maintenir son expertise à un haut niveau.

	2015	2016
Dépenses totales	12 999 \$	11 560 \$
Proportion de la masse salariale (%)	1,27 %	1,11 %
Jour de formation par personne	1,18	1,66
Montant alloué par personne	722 \$	680 \$

1.4.5 Développement durable

La Fondation a adopté au cours de l'année financière 2008-2009 son Plan d'action de développement durable 2008-2013. En 2013, ce plan a été bonifié par l'ajout d'une action relative à l'Agenda 21 de la culture du Québec. La réalisation du plan a été prolongée jusqu'en 2015. C'est dans la continuité de celui-ci que plusieurs gestes ont été faits selon les objectifs gouvernementaux, en fonction des cibles et des indicateurs annuels de rendement, tels qu'ils sont décrits à la section 4.4. La Fondation a adopté au mois de mars 2016 son plan d'action en développement durable 2015-2020.

1.4.6 Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels

La Fondation de la faune du Québec diffuse sur son site Internet les documents visés par l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.

La Fondation a reçu quatre demandes d'accès à l'information au cours de l'année. Toutes les demandes ont été traitées dans un délai de moins de vingt jours. Deux demandes ont été partiellement répondues, la Fondation ne détenant pas les documents demandés. Les demandes d'accès étaient de nature administrative.

Renseignements complémentaires

- Aucune demande n'a fait l'objet d'une demande de révision à la Commission d'accès à l'information.
- Aucune demande n'a fait l'objet de mesures d'accommodements raisonnables.

1.4.7 Accès aux documents et aux services offerts au public pour les personnes handicapées

La Fondation de la faune du Québec n'a reçu aucune plainte relativement à l'accès aux documents et aux services offerts au public. Une assistance sera donnée à toute personne handicapée qui en fera la demande pour lui permettre l'accès aux documents et aux services de la Fondation.

1.4.8 Suivi de la mise en œuvre des standards sur l'accessibilité Web pour toute personne handicapée ou non

Conformité, obstacles et situations particulières

Le site Web de la Fondation est un site informatif et s'adresse à une clientèle qui varie selon l'endroit et la nature du sujet traité. Le site comporte encore quelques obstacles à l'accessibilité et la Fondation vise à les réduire au fur et à mesure qu'une section est mise à jour. L'actualisation du site a été reportée à 2017.

Résumé des réalisations

Un lien « Accessibilité » a été intégré afin d'informer les internautes de la situation qui prévaut à la Fondation. Une assistance est offerte aux personnes éprouvant de la difficulté à consulter le site afin de pallier ce problème. La Fondation oriente ses efforts vers la documentation produite exclusivement par l'organisme, principalement le rapport annuel de gestion et autres documents administratifs d'intérêt général.

Sensibilisation et formation

Quatre employés impliqués dans la production de documents destinés à être mis en ligne ont bénéficié en 2014 de formation concernant l'accessibilité des sites Web et des documents Word, et Acrobat X Pro. Aucune formation additionnelle n'a été consentie cette année.

1.4.9 Utilisation des ressources informationnelles

Au cours de l'exercice, des efforts ont été consacrés à l'amélioration et à l'entretien des systèmes existants afin d'assurer la continuité, l'efficacité et le maintien des services dans les différents secteurs de l'organisation. En 2015-2016, une somme de 96 900 \$ y a été consacrée.

1.4.10 Politique d'utilisation du français

La Fondation a un mandataire qui travaille en étroite collaboration avec l'Office québécois de la langue française (OQLF). Un projet

d'actualisation de la Politique linguistique a été déposé pour commentaire auprès de l'OQLF. Une fois celle-ci adoptée, la Fondation prévoit des activités de diffusion et de formation afin de faire connaître la politique linguistique institutionnelle.

1.4.11 Mesures de réduction des dépenses

La Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 20 novembre 2012 prévoit que les ministères et organismes doivent réduire progressivement de 2 % leur masse salariale et de 3 % leurs dépenses de fonctionnement. La Fondation s'est acquittée de ces obligations.

	CIBLE DE RÉDUCTION	RÉDUCTION RÉALISÉE
Masse salariale	28 000 \$	28 000 \$
Dépenses de fonctionnement	17 900 \$	17 900 \$

1.4.12 Bonis au rendement

Aucune rémunération additionnelle fondée sur le rendement n'a été accordée en 2015-2016 pour la période d'évaluation du rendement du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2015.

1.4.13 Gestion et contrôle des effectifs et renseignements relatifs aux contrats de service

La Fondation est assujettie à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État adoptée le 5 décembre 2014. À ce titre, elle doit diffuser certaines informations sur les contrats de service et la somme de ses effectifs ne doit pas dépasser celle pour la même période l'année précédente.

La Fondation n'a octroyé aucun contrat de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016.

En vertu de l'article 11 de cette Loi, le niveau d'effectifs global autorisé en 2015-2016 pour la Fondation est de 34 441 heures rémunérées. La Fondation a fait usage de 29 871 heures.

Répartition de l'effectif pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016

CATÉGORIE D'EMPLOI	HEURES TRAVAILLÉES ET RÉMUNÉRÉES	NOMBRE D'EMPLOYÉS AU 31 MARS 2015
Personnel d'encadrement	1 834	1
Personnel professionnel	15 857	10
Personnel de bureau et technique	12 180	6

La Fondation a respecté la cible fixée par le ministre.

2

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Les actions de la Fondation s'inscrivent dans la mission gouvernementale de conservation et de gestion de la faune et de son habitat. Pour réaliser sa mission, la Fondation a décidé d'emblée de soutenir les acteurs, les associations et les organismes qui ont la volonté et la capacité d'agir localement pour préserver efficacement la faune québécoise et son habitat.

Depuis une trentaine d'années, le réseau de la faune et de la conservation s'est développé de façon remarquable au Québec grâce à la créativité et aux efforts déployés par des passionnés et des visionnaires. La Fondation a été à la fois un acteur et un témoin privilégié du développement de ce réseau.

Aujourd'hui, un nombre sans cesse croissant d'organismes intervient pour protéger ou aménager des habitats propices de qualité pour la faune (gestionnaires de territoires fauniques, organismes de conservation des milieux naturels, associations et fédérations d'utilisateurs). On remarque aussi que les habitats fauniques et la faune sont davantage pris en compte dans les activités de centaines d'autres organisations: conseils de bassin, conseils régionaux de l'environnement, comités ZIP, fédérations de producteurs agricoles et forestiers, sociétés d'aménagement forestier, clubs-conseils en agroenvironnement, municipalités, etc.

Les utilisateurs du territoire, pêcheurs, chasseurs, trappeurs et vilégiateurs, et une importante proportion du public, sont de plus en plus sensibilisés aux questions environnementales et participent aux efforts de conservation. Les entreprises cherchent à s'affirmer comme étant socialement responsables, et la conservation de la faune est l'un des moyens qu'ils considèrent dans leurs stratégies.

Pour la Fondation, c'est une occasion d'étendre son action à d'autres clientèles, espèces fauniques, besoins et problématiques fauniques, voire à l'ensemble des écosystèmes.

Les actions de la Fondation sont axées sur un énoncé de vision rassembleur: «L'équipe de la Fondation consacre son énergie, sa créativité et sa passion à assurer la conservation de la biodiversité du Québec. Reconnue pour la force de son réseau de partenaires et son éthique irréprochable, la Fondation agit comme catalyseur de projets ayant des effets tangibles pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels.»

Les orientations stratégiques de la Fondation s'appuient sur des valeurs partagées par un grand nombre de partenaires privés et gouvernementaux, à savoir: la conservation de la biodiversité, le partenariat, le développement durable des collectivités, la rigueur et l'équité.

Les orientations sur lesquelles s'appuient les actions de la planification stratégique 2014-2017 sont les suivantes:

- veiller au **maintien de la durabilité de la faune et de ses habitats**;
- encourager la **relève dans les activités liées à la faune**;
- renforcer les **liens avec notre réseau de promoteurs et de partenaires**;
- **développer et diversifier les revenus**;
- améliorer notre **performance organisationnelle**.

D'une part, ces orientations permettent à la Fondation de poursuivre ses efforts dans les champs d'activité où son soutien est apprécié et où elle répond adéquatement aux besoins de ses partenaires et de la faune. D'autre part, elles favorisent le développement d'initiatives et de programmes adaptés aux besoins du réseau faunique québécois.



3

FAITS SAILLANTS 2015-2016

RÉSULTATS FINANCIERS

L'exercice 2015-2016 a été caractérisé par les éléments suivants :

- 5,86 millions de dollars consacrés aux projets fauniques ;
- 85 % des dépenses en lien avec la réalisation de projets fauniques ;
- 2,77 millions de dollars de revenus autres que les contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs ;
- des frais d'administration maintenus en deçà de 10 %.

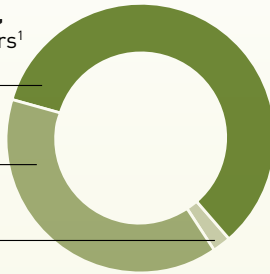
RÉPARTITION DES REVENUS 2015-2016

6,87 millions de dollars

Contributions des chasseurs,
des pêcheurs et des trappeurs¹
4 097 364 \$ / 60 %

Autres contributions²
2 648 881 \$ / 39 %

Intérêts
122 452 \$ / 2 %

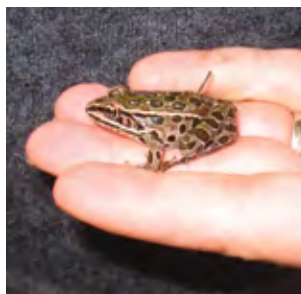


- 1 Contributions versées par tous les détenteurs d'un permis de pêche sportive, de chasse ou de piégeage. Ces contributions vont de 2,96 \$ (pour les permis de pêche) à 4,27 \$ (pour les permis de chasse au gros gibier) ; un financement stable et récurrent qui permet la pérennité des actions de la Fondation dans le temps.
- 2 Les autres contributions incluent : dons des particuliers et des entreprises, contributions de ministères, de gouvernements, de municipalités ou d'organismes partenaires.

FAITS SAILLANTS CONCERNANT LES REVENUS EN 2015-2016

La Fondation a obtenu quelques contributions exceptionnelles, dont certaines s'échelonnent jusqu'à l'an prochain :

- une aide financière de 346 000 \$ provenant du Fonds national de conservation des milieux humides d'Environnement et Changement climatique Canada. Grâce à cette enveloppe additionnelle, la Fondation a pu soutenir dix-huit projets d'une valeur globale de 1 M \$ pour la restauration et l'aménagement de milieux humides ;
- une aide financière de 220 000 \$ provenant du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril (PIH) d'Environnement et Changement climatique Canada afin de consolider la protection des habitats fauniques en périphérie des parcs nationaux du sud du Québec ;



Comité ZIP Les Deux-Rives

- un don de 40 000 \$ provenant du projet Eau bleue RBC pour réaliser un projet d'amélioration de la gestion des eaux de ruissellement dans un sous-bassin versant problématique du lac Saint-Charles, source d'eau potable pour l'agglomération de Québec.

Les activités de collecte de fonds ont généralement progressé, procurant des revenus bruts de 346 130 \$:

- La soirée-bénéfice annuelle de mai 2015, réalisée sous la présidence d'honneur de M. Guy Fortin, vice-président – Santé, Sécurité et Environnement de Rio Tinto Alcan, a permis d'amasser 118 625 \$. L'événement, tenu à Montréal, a permis de rassembler plus de 250 convives provenant de secteurs d'activité variés.



Kélien Poisson

- La 10^e édition de l'Encan faune et nature a généré des ventes de plus de 111 000 \$, dont les bénéfices sont versés au programme *Pêche en herbe*. Cet encan se tenait sur Internet du 12 février au 2 mars 2016 sous la présidence de José Boily, animateur de l'émission *Québec à vol d'oiseau*. La participation de nombreux commanditaires, dont Bombardier produits récréatifs (BRP) et le Réseau des sports (RDS), permet la vente aux enchères de près de 200 produits reliés aux activités de pêche, de chasse et de plein air.
- La campagne annuelle de financement, réalisée sous le thème « Une forêt vivante pour tous », a permis de recueillir près de 125 000 \$ (au 31 mars 2016) auprès de 1 774 donateurs uniques et 532 donateurs mensuels.

La poursuite de plusieurs partenariats d'affaires a généré des revenus bruts de 253 059 \$ qui proviennent notamment des ententes suivantes :

- La microbrasserie québécoise *Dieu du Ciel!* verse 11 cents par bouteille de bière *Rescousse* vendue depuis 2011.
- Rousseau Collections Timbres & Monnaies à La Baie est partenaire, depuis 1988, du programme annuel du *Timbre de conservation*. Cette entreprise verse une redevance sur la vente de chaque timbre.
- L'Hôtel Château Laurier Québec verse au fonds *Adoptez un habitat* les montants reçus des organisateurs d'événements écoresponsables ainsi qu'un don lors du Jour de la Terre, et ce, depuis 2009.
- Syngenta Protection des cultures Canada soutient, depuis 2006, le programme de *Mise en valeur de la biodiversité en milieu agricole* et le développement de pratiques améliorant la qualité des habitats fauniques dans les zones agricoles.

- Canadian Tire est le partenaire principal de notre programme *Pêche en herbe* depuis 1998. Son appui financier nous aide à initier des milliers de jeunes de 9 à 12 ans aux plaisirs de la pêche sportive chaque année.

Perte d'un important partenaire d'affaires :

- L'entente qui existait depuis 1989 avec Services de cartes Desjardins pour la carte Nature Visa Desjardins a définitivement pris fin le 31 août 2015, Desjardins ayant décidé de mettre fin à son programme de cartes affinité. Cette situation nous a incités à améliorer et à promouvoir notre programme de don mensuel. Au 31 mars 2016, nous avons recruté 353 nouveaux donateurs mensuels pour un total de 532.



René Bourque

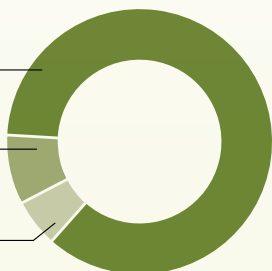
UTILISATION DES FONDS 2015-2016

6,96 millions de dollars

Projets fauniques
5 865 859 \$ / 85 %

Frais d'administration
658 266 \$ / 9 %

Collecte de fond /
communication
436 895 \$ / 6 %



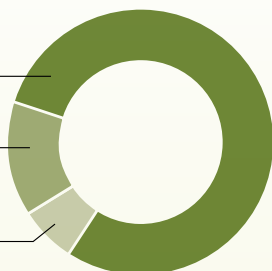
DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE ACCEPTÉES 2015-2016

4,86 millions de dollars¹

Habitats fauniques
3 540 722 \$ / 78,9 %

Pêche et relève²
619 573 \$ / 13,8 %

Partenariat faunique
et Encouragement
325 618 \$ / 7,3 %



1) Types de projets soutenus :

- **Habitats fauniques**: protéger, améliorer ou restaurer des habitats essentiels à l'alimentation, à la reproduction ou au repos des espèces fauniques, acquérir les connaissances nécessaires, former les intervenants et sensibiliser le public.
- **Partenariat faunique et Encouragement**: offrir différentes formes de soutien aux organismes fauniques afin d'accroître leur capacité d'intervention et leur force de sollicitation dans le domaine de la faune. Ce volet inclut une entente de partenariat avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.
- **Pêche et relève**: former une relève d'adeptes des activités de prélèvement de la faune dans le respect des valeurs écologiques et de la sécurité.

2) Incluant 144 projets d'ensemencement de poissons sélectionnés par le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.

FAITS SAILLANTS CONCERNANT LES PROJETS ACCEPTÉS EN COURS D'ANNÉE

- La Fondation a accepté 678 nouvelles demandes d'aide financière.
- 4,86 millions de dollars ont été réservés pour leur réalisation, qui s'étalera sur 3 ans.
- Le coût total de réalisation de ces projets est estimé à environ 18,2 millions de dollars, soit des investissements totaux de 4,1 \$ pour chaque dollar souscrit par la Fondation.
- Un surplus de 150 000 \$ accumulé dans des fonds dédiés a été investi dans des projets fauniques.

FAITS SAILLANTS CONCERNANT LA RÉPARTITION DE L'AIDE FINANCIÈRE EN 2015-2016

- Le programme d'aide financière en forêt privée a été révisé et bonifié. Pour ce faire, la Fondation s'est inspirée des résultats positifs des six projets pilotes d'aménagement intégré par sous-bassin versant, réalisés de 2010 à 2014. Une consultation a aussi été menée auprès de divers partenaires. Le nouveau programme nommé « Faune forêt » a été lancé durant l'été 2015. Il soutiendra une plus grande diversité de projets.
- Deux nouvelles dates butoirs pour le dépôt des demandes d'aide ont été établies dans un objectif de simplification pour les promoteurs de projets.
- L'aide financière obtenue du Fonds national de conservation des milieux humides (FNCMH) d'Environnement et Changement climatique Canada a permis à la Fondation d'entreprendre des actions en milieu urbain, en collaboration avec quatre municipalités. Les cinq sites concernés se situent à Trois-Rivières, Saint-Jean-sur-Richelieu, Québec et Bécancour. Ils sont notamment affectés par des problématiques d'espèces exotiques envahissantes qui constituent une menace aux fonctions écologiques des milieux humides et au maintien de leur intégrité, d'où l'importance de les contrôler.
- L'aide financière obtenue du Programme d'intendance de l'habitat pour les espèces en péril (PIH) d'Environnement et Changement climatique Canada a favorisé une nouvelle forme de collaboration avec la Sépaq et les organismes de conservation. L'objectif commun est de mettre en place une méthode et une expertise que d'autres parcs du réseau et leurs partenaires pourront utiliser afin d'harmoniser la protection des parcs avec celle des terres environnantes, de façon à favoriser l'intégrité écologique des milieux naturels dans lesquels ils sont situés et à éviter que ces noyaux de conservation ne deviennent isolés.

4

RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2015-2016

La Fondation a adopté, en accord avec les orientations gouvernementales, une gestion axée sur les résultats. Les objectifs ont été établis selon des échéances diverses pour tenir compte du rythme variable de réalisation des actions nécessaires à leur atteinte. Ces objectifs découlent des cinq grandes priorités de la planification triennale 2014-2017.

4.1 PRIORITÉ 1 – DURABILITÉ DE LA FAUNE ET DE SES HABITATS

L'occupation du territoire par l'Homme (industrialisation, agriculture, urbanisation, etc.) et l'utilisation des ressources naturelles exercent une pression toujours plus grande sur la préservation des habitats et des espèces fauniques. Plusieurs espèces sont prélevées, d'autres se raréfient. La biodiversité est une notion qui est de plus en plus comprise par la population et reconnue comme un indicateur important de la qualité de l'environnement.

Au cours des prochaines années, la Fondation souhaite prendre en compte la flore, qui est un élément important de cette biodiversité, afin de doter le Québec d'un organisme offrant des programmes touchant l'ensemble de la biodiversité faunique et floristique.

Par ailleurs, la Fondation optimisera ses interventions en renforçant la complémentarité de son action avec celle de ses partenaires et en poursuivant l'analyse des résultats fauniques de ses programmes afin d'encourager les actions générant les plus grands bénéfices sur le terrain. La Fondation évaluera les meilleures pratiques d'organismes similaires afin de s'en inspirer et de les transposer dans son quotidien.

Pour la période triennale 2014-2017, quatre objectifs traduisent cette priorité.



Suzanne Labbé



Comité de la zone d'intervention prioritaire (ZIP) du lac Saint-Pierre

OBJECTIF 1

Renforcer la complémentarité des actions de mise en valeur de la conservation de la faune et de ses habitats de la Fondation avec les acteurs gouvernementaux.

INDICATEURS DE PERFORMANCE :

- Trois partenariats à développer
- Trois alliances conclues
- Stratégie d'intégration de la flore
- Réalisation des activités en fonction de l'échéancier de la stratégie

RÉSULTAT ANNUEL

- La constitution d'une équipe de travail ayant pour mandat de développer des partenariats avec les organismes en lien avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs a été provisoirement suspendue puisque le secteur Faune a changé de ministère en avril 2014 pour intégrer le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs. Les dossiers envisagés (changements climatiques, politique de l'eau, patrimoine écologique, etc.) ne sont plus sous la responsabilité du ministère auquel la Fondation est rattachée.
- Démarche avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour convenir d'une nouvelle entente pour la poursuite du programme d'Assistance financière pour les infrastructures de sentiers et la protection de la faune (Volet II - Protection de la faune et des habitats fauniques).
- Partenariat avec Environnement Canada dans le but de renforcer nos actions pour les milieux humides et les espèces en déclin. Deux ententes signées en 2015-2016 pour un montant de près de 567 000 \$ réinvestis au sein de différents projets fauniques.
- Élaboration de demandes d'aide financière aux programmes d'Environnement Canada pour 2016-2017.

OBJECTIF EN CONTINU

OBJECTIF 2

S'engager dans des projets porteurs de bénéfices durables pour la faune et ses habitats.

INDICATEURS DE PERFORMANCE:

- Une activité de consultation par an
- Production d'une liste des enjeux
- Deux programmes actualisés pour la période triennale
- 400 000 \$ d'investissement dans l'écosystème du lac Saint-Pierre pour la période triennale

RÉSULTAT ANNUEL

- À la suite de consultations auprès de plusieurs partenaires, une version améliorée du programme Faune-Forêt a été lancée en juin 2015.
- Une liste d'enjeux prioritaires a été établie. En 2015-2016, vingt-cinq projets portant sur ces enjeux prioritaires ont été acceptés pour un soutien financier total de 572 170 \$.
- Acceptation de quatre projets de protection de l'écosystème du lac Saint-Pierre pour un montant de 34 800 \$.

OBJECTIF EN CONTINU

OBJECTIF 3

Optimiser les mécanismes relatifs aux demandes d'aide financière afin d'en assurer l'efficacité.

INDICATEURS DE PERFORMANCE:

- Offre de programmes révisée
- Un programme évalué par an
- Nombre de programmes qui prennent en compte les espèces envahissantes (EEE) (10 projets pour la période triennale)

RÉSULTAT ANNUEL

- La réflexion sur le nombre de programmes d'aide financière et sur leur contenu respectif s'est poursuivie dans une perspective d'optimisation et d'amélioration de l'offre. Deux nouvelles dates butoirs pour le dépôt des demandes d'aide ont été instaurées dans un objectif de simplification pour les promoteurs de projets.
- Un sondage a été réalisé auprès des promoteurs du programme GIR (gestion intégrée des ressources). Cette cueillette d'information permettra à la Fondation de soumettre des propositions d'amélioration au MFFP.
- Le programme d'aide financière pour les habitats en forêt privée a été évalué et bonifié. Le nouveau contenu et les nouvelles modalités, entérinés par le conseil d'administration, ont été intégrés en juin 2015.
- Intégration de la problématique des espèces exotiques envahissantes (EEE) dans onze projets en 2015-2016, dont cinq en partenariat avec des municipalités.

OBJECTIF EN CONTINU



Réhaume Courtois

OBJECTIF 4

S'inspirer des meilleures pratiques d'organismes similaires.

INDICATEURS DE PERFORMANCE:

- Production d'une liste des organismes
- Production d'un rapport d'analyse sur les meilleures pratiques
- Nombre de pratiques intégrées

RÉSULTAT ANNUEL

- Il n'y a pas eu d'action en 2015-2016.

OBJECTIF EN CONTINU

4.2 PRIORITÉ 2 – RELÈVE DANS LES ACTIVITÉS LIÉES À LA FAUNE

La base du financement de la Fondation provient des chasseurs, des pêcheurs et des trappeurs. Les statistiques du MFFP démontrent que depuis 1998, le nombre de permis vendus est relativement stable, mais qu'une tendance à la baisse pourrait se manifester à compter de 2019 en raison, notamment, du vieillissement de la population. Parallèlement, le « décrochage nature » est une autre tendance qui a été observée, surtout en milieu urbain où un nombre croissant de jeunes n'ont pas ou peu de contact avec la nature.

La Fondation souhaite contribuer au maintien, voire à l'augmentation des contributions financières provenant des utilisateurs de la faune. Pour ce faire, elle s'assurera que ses actions pour la formation d'une relève à la pêche sont efficaces et complémentaires à celles de ses partenaires. De plus, elle s'emploiera à développer de nouvelles activités pour de nouvelles clientèles.

Pour la période triennale 2014-2017, deux objectifs traduisent cette priorité.



Stéphane Audy

OBJECTIF 5

Assurer la complémentarité des actions de la Fondation avec les autres programmes de relèvement à la pêche existants.

INDICATEURS DE PERFORMANCE:

- Production d'un bilan des activités et des programmes de relèvement à la pêche MFFP-Fondation
- Deux projets découlant de nouveaux partenariats pour la période triennale

RÉSULTAT ANNUEL

- Une seconde rencontre est prévue avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs afin de poursuivre la gestion administrative du programme de relèvement à la pêche Fondation-MFFP au moyen d'un formulaire unique pour les programmes Pêche en herbe et Ensemencement.
- Participation aux comités d'évaluation des projets de relèvement et de mise en valeur de la faune du MFFP.
- Afin d'encourager l'accès à la pêche aux jeunes des milieux urbains, la Fondation a développé une nouvelle offre d'aide financière ciblant les villes de plus de 100 000 habitants. Pour une première année, des activités ciblant 4 875 jeunes des milieux urbains ont été acceptées (un plafond de 5 000 avait été fixé).

OBJECTIF ANNUEL ATTEINT

OBJECTIF 6

Développer de nouvelles activités de relèvement reliées à la faune.

INDICATEURS DE PERFORMANCE:

- Deux nouveaux projets découlant des partenariats
- 100 000 \$ investis pour la période triennale

RÉSULTAT ANNUEL

- Soutien financier aux activités d'initiation à la chasse soumises par les groupes de sauvagiers et les associations membres de la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs. Investissement de 10 000 \$.

OBJECTIF EN CONTINU



École Notre-Dame du Sacré-Cœur

4.3 PRIORITÉ 3 – LIEN AVEC NOTRE RÉSEAU DE PROMOTEURS ET DE PARTENAIRES

Les promoteurs de projets souhaitent une plus grande présence de la Fondation sur le terrain et une simplification des orientations et des critères des programmes d'aide offerts. La Fondation entend renforcer sa présence dans le réseau faunique afin de bien cerner les besoins de ses partenaires. De plus, elle mettra en œuvre de nouvelles façons d'informer ses clientèles au sujet des services qu'elle offre et des retombées de ses actions. Elle veut aussi se faire connaître auprès de nouvelles clientèles susceptibles de générer des demandes d'aide (VHR, municipalités).

La Fondation souhaite participer concrètement au renforcement du réseau faunique. En conséquence, elle travaillera à diffuser plus largement les résultats des projets financés et à organiser des forums de partage d'expertise. Elle souhaite jouer un rôle proactif en matière de conservation et pour ce faire, elle se tiendra très bien informée en étant présente aux tables de concertation et aux comités décisionnels en matière de faune.

Toutes ces actions contribueront à renforcer le positionnement de la Fondation au cœur du réseau faunique et à accroître sa notoriété.

Pour la période triennale 2014-2017, deux objectifs traduisent cette priorité.

OBJECTIF 7

Améliorer l'efficacité des communications au sein de notre réseau Fondation-Partenaires.

INDICATEURS DE PERFORMANCE:

- Production d'un plan de communication
- Réalisation de 90 % de son contenu sur la période
- Une activité de diffusion des résultats fauniques par an
- Dix visites de terrain par an
- Cinq activités de partage d'expertise par an

RÉSULTAT ANNUEL

- Réalisation d'une campagne pour faire connaître le nouveau programme Faune-Forêt dans le réseau faunique et forestier (été 2015).
- Un travail de réflexion a permis de se doter d'un plan de communication visant à améliorer nos communications avec nos clientèles. Des actions prioritaires seront déterminées et mises en œuvre dès l'automne 2016.
- Ateliers sur la conservation des milieux naturels qui visent à soutenir les organismes dans leurs initiatives de protection et de mise en valeur de sites naturels sensibles et riches en biodiversité, tenus en mars et octobre 2015.
- Participation à des rencontres de partage d'expertise afin de favoriser le transfert de connaissances et l'émulation au sein du réseau. À l'été 2015, visites de projets de restauration de l'habitat de l'omble de fontaine dans la zec de la Rivière-Blanche et le secteur Tourilli de la réserve faunique des Laurentides.
- 3,5 jours/personne ont été dédiés à des visites de terrain relatives à des projets en cours du 1er avril 2015 au 31 mars 2016.

OBJECTIF EN CONTINU

OBJECTIF 8

Développer des alliances stratégiques pour renforcer la synergie des acteurs engagés dans la mise en valeur et la conservation des habitats fauniques.

INDICATEURS DE PERFORMANCE :

- Renouvellement de l'entente pour le programme VHR
- Investissement de 500 000 \$ par année dans ce programme
- Recrutement de 20 nouveaux promoteurs et partenaires
- Production d'un plan d'action avec les municipalités
- Production d'une liste des comités auxquels la Fondation siège
- Nombre de jours/personne de présence aux comités

RÉSULTAT ANNUEL

- Un projet d'entente pour le renouvellement du programme VHR a été développé avec le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports. Il est en processus d'approbation à ce ministère.
- En vue de développer un plan d'action pour aménager des milieux humides en collaboration avec des municipalités, la Fondation a accepté une aide financière d'Environnement Canada et une autre du projet Eau bleue RBC.
- 83 jours/personne consacrés à participer aux réunions de comités ou d'autres groupes de travail.

OBJECTIF EN CONTINU



Association pour la protection de l'environnement du lac Saint-Charles et des marais du Nord

4.4 PRIORITÉ 4 – REVENUS

L'expérience de la Fondation en matière de collecte de fonds et le contexte économique indiquent que les activités orientées vers les individus sont celles qui recèlent le plus grand potentiel de croissance, tout en contribuant à faire croître sa notoriété dans le grand public. Le désir des donateurs de savoir comment sera utilisé leur don est une autre tendance forte en philanthropie, d'où l'importance de continuer à faire la promotion de nos fonds spécialisés (fonds pour l'habitat des oiseaux du Québec, fonds Adoptez un habitat).

La Fondation estime important que ses sources de revenus soient diversifiées. L'exploration de nouveaux champs d'expertise et d'action (flore, etc.) constitue une opportunité de trouver des sources de financement stables et récurrentes. Tout nouveau domaine d'intervention sera soutenu par des sources additionnelles de financement. De plus, la Fondation souhaite continuer à entretenir des relations de partenariat avec les corporations privées et à les associer de façon étroite à des projets ou à des champs d'action.

Pour la période triennale 2014-2017, deux objectifs traduisent cette priorité.

OBJECTIF 9

Inciter la population à investir dans la mission de la Fondation par des stratégies efficaces de collecte de fonds.

INDICATEURS DE PERFORMANCE :

- Progression des revenus de 10 % par an pour les fonds thématiques
- Progression des revenus nets de 20 % pour les activités de collecte de fonds orientées vers les individus
- Augmentation de 15 % du nombre de participants à ces activités

RÉSULTAT ANNUEL

- Le recrutement de nouveaux partenaires pour les fonds thématiques ne rencontre pas les objectifs. Une analyse de nos résultats a été entreprise afin d'améliorer notre performance.
- Progression des revenus nets de 13 % pour les activités de collecte de fonds (campagne, Encan faune et nature, soirée-bénéfice) depuis 2014.
- Participation en hausse de 18 % pour ces trois activités par rapport à 2014.

OBJECTIF EN CONTINU

OBJECTIF 10

Diversifier les sources de revenus.

INDICATEURS DE PERFORMANCE :

- Financement des nouveaux champs d'action à 90 % par des sources externes
- Nouveaux revenus récurrents de 500 000 \$ par an
- Un nouveau partenaire privé par année générant 75 000 \$ sur la période triennale

RÉSULTAT ANNUEL

- Démarche auprès du Secrétariat du Plan Nord afin de proposer la collaboration de la Fondation pour la mise en œuvre du volet faunique du Plan Nord. Offre de collaboration de notre part pour la mise en œuvre d'un programme d'aide à la protection et à la mise en valeur de la faune en milieu nordique.
- Depuis avril 2014, revenus de 857 986 \$ provenant d'Environnement Canada.
- Pour 2016, financement de 75 000 \$ d'Habitat faunique Canada pour la conservation des milieux humides forestiers.

OBJECTIF EN CONTINU

4.5 PRIORITÉ 5 – PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

Deux axes prioritaires ont été ciblés pour consacrer le maximum des ressources de la Fondation à la réalisation de sa mission.

L'expertise détenue par l'équipe de la Fondation est un actif important. Or, de 2010 à 2017, plus de 65% de son personnel aura été renouvelé. Dans ce contexte, la gestion du savoir et la pérennité de sa mémoire organisationnelle sont des enjeux incontournables. Des efforts seront notamment consentis pour faciliter le transfert et l'appropriation des connaissances entre les employés, pour assurer l'évolution et l'efficacité de l'équipe.

L'application des principes de développement durable est indissociable des activités de la Fondation. Que ce soit dans l'organisation d'événements, dans l'acquisition de matériel, dans le financement des projets ou dans les activités de sensibilisation auprès du grand public, ces principes influencent son action. La conciliation entre la protection de l'environnement, l'engagement social et la contribution à une économie et à une société saines et équitables sont les clés qui assurent la pérennité de notre patrimoine naturel pour les générations futures. La Fondation poursuivra donc son engagement en ce sens, et ce, dans toutes les sphères d'activité.

Pour la période triennale 2014-2017, un objectif traduit cette priorité.

OBJECTIF 11

Améliorer notre performance organisationnelle.

INDICATEURS DE PERFORMANCE:

- Production d'un plan de relève
- Réalisation de 90 % des activités du plan
- Réalisation de 90 % des activités prévues au plan d'action en développement durable

RÉSULTAT ANNUEL

- Bénéficiant de la contribution d'une stagiaire à la maîtrise en droit de l'Université Laval, un outil de suivi réglementaire et législatif a été finalisé. Il permet ainsi de pérenniser les connaissances de ce domaine d'expertise de la Fondation en facilitant l'accès et le transfert au sein de l'équipe. La production des contrats d'acquisition a été automatisée, améliorant ainsi l'autonomie et l'efficacité de la Fondation.
- En collaboration avec la Chaire de recherche en philanthropie Marcelle-Malette sur la culture philanthropique, une monographie présentant en détail l'évolution de la Fondation de la faune a été publiée. Nul doute que cet outil consolidera la gestion du savoir de la Fondation.
- Une analyse des différents secteurs d'activités de la Fondation.
- Les frais d'administration de la Fondation ont été maintenus à 9 % des dépenses totales.

OBJECTIF EN DÉVELOPPEMENT

4.6 SUIVI DU PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2008-2015

Afin qu'il s'arrime à la Stratégie gouvernementale en développement durable, le plan d'action a été prolongé jusqu'en mars 2015. Dans l'attente de l'adoption d'une nouvelle stratégie gouvernementale, la Fondation poursuit les actions du plan d'action adopté en 2008.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 1

Mieux faire connaître le concept et les principes de développement durable, favoriser le partage des expériences et des compétences en cette matière et l'assimilation des savoirs et des savoir-faire qui en facilitent la mise en œuvre.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser l'engagement du personnel et des clientèles de la Fondation dans la mise en œuvre et la promotion du développement durable.

ACTION 1

Mettre en œuvre des activités contribuant à la réalisation du Plan gouvernemental de sensibilisation et de formation au développement durable auprès des employés de la Fondation de la faune du Québec.

CIBLE ET INDICATEUR

Sensibilisation de 80 % des employés aux principes de développement durable d'ici 2011 et connaissance suffisante pour prendre en compte ces principes dans leurs activités quotidiennes.

RÉSULTATS

Depuis 2008, 94 % des employés de la Fondation ont été sensibilisés lors d'activités portant sur les nouvelles politiques et lignes directrices en matière de développement durable et sur la manière de les intégrer dans les activités de la Fondation.

ACTION 2

Promouvoir la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) 2008-2015 auprès des clientèles de la Fondation de la faune du Québec.

CIBLE ET INDICATEUR

Conception et diffusion d'un outil qui permet de promouvoir la Stratégie gouvernementale auprès des clientèles de la Fondation de la faune du Québec.

RÉSULTATS

Le Plan d'action de développement durable (PADD) 2008-2015 de la Fondation est en ligne sur son site Internet depuis mars 2009. Des capsules sont parues dans la publication électronique *Entre les branches* et des points d'information ont été diffusés sur la page Facebook de la Fondation au cours de l'année. Au mois de mars 2016, la Fondation a publié son PADD 2015-2020. Un lien vers la SGDD 20115-2020 a été mis en ligne.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 6

Appliquer des mesures de gestion environnementale et une politique d'acquisition écoresponsable au sein des ministères et des organismes gouvernementaux.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser l'adoption de pratiques écoresponsables dans les activités de gestion de la Fondation.

ACTION 3

Mettre en œuvre des pratiques et des activités qui contribuent à l'application des dispositions de la Politique pour un gouvernement écoresponsable.

CIBLE ET INDICATEUR

Mise en œuvre de la Politique de gestion environnementale et d'acquisition écoresponsable d'ici 2011.

RÉSULTATS

Les lignes directrices concernant la gestion environnementale, la politique d'acquisition responsable et la politique concernant l'organisation d'événements écoresponsables adoptées en octobre 2010 sont accessibles en ligne sur le site Web de la Fondation et appliquées à la Fondation.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 22

Assurer la protection et la mise en valeur du patrimoine et des ressources naturelles dans le respect de la capacité de support des écosystèmes.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Favoriser la mise en œuvre de projets qui visent la protection et la mise en valeur du patrimoine faunique tout en respectant la capacité de support des écosystèmes.

ACTION 4

Assurer la prise en compte des principes de développement durable dans les programmes d'aide financière de la Fondation de la faune afin de mieux répondre à l'objectif de sauvegarde du patrimoine dans le respect des écosystèmes.

CIBLE ET INDICATEUR

Mise à jour des programmes d'aide financière de la Fondation terminée d'ici 2015.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

Quatre programmes réguliers sont maintenant dotés de critères prenant en compte le développement durable.

Inspirée de la méthode développée par la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi, une analyse détaillée des différents secteurs d'activités de la Fondation a été réalisée dans une perspective de développement durable. Cette analyse permet, entre autres, de dégager des pistes de bonification pour la prochaine démarche de planification stratégique de la Fondation.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL 30

Soutenir la création, la production et la diffusion de tous les secteurs du système culturel québécois afin d'en assurer le développement.

OBJECTIF ORGANISATIONNEL

Valoriser et encourager l'expression artistique des peintres animaliers du Québec en tant que véhicule de diffusion de la richesse du patrimoine faunique québécois.

ACTION 4

- Réaliser un concours annuel visant à sélectionner une œuvre mettant en valeur une espèce faunique du Québec.
- Mettre en valeur et diffuser cette œuvre par la production d'un timbre ayant cours légal au Canada.
- Diffuser des reproductions de cette œuvre auprès des partenaires de la Fondation, notamment pour encourager leurs activités de collecte de fonds.
- Promouvoir l'artiste et son œuvre sur le site Web de la Fondation.

CIBLE ET INDICATEUR

Sélectionner une œuvre chaque année et la décliner en différents produits afin de la diffuser dans la population.

RÉSULTATS DE L'ANNÉE

La Fondation a organisé un concours auprès d'artistes du Québec. La toile de Mme Patricia Pépin, « Patrouille boréale » (représentant trois loups gris) a été sélectionnée. Un timbre canadien et des reproductions de l'œuvre ont été produits.



Patrouille boréale, de Patricia Pépin.



LE PERSONNEL AU 31 MARS 2016

ANDRÉ MARTIN

Président-directeur général

CLAUDE GRONDIN

Directeur des initiatives fauniques

ANNABELLE AVERY

Coordonnatrice de projets

GENEVIÈVE LACROIX

Coordonnatrice de projets

CHRISTINE BÉLANGER

Coordonnatrice de projets

ANDRÉ LETELLIER

Technicien en informatique

BRIGITTE BOULIANNE

Directrice des affaires administratives
et secrétaire générale

FRÉDÉRIQUE DEVERGNE

Adjointe aux initiatives fauniques

PIERRE BRETON

Coordonnateur de projets

JEAN-PHILIPPE PAUL

Coordonnateur des activités de collecte de fonds

NANCY CLOUTIER

Technicienne en administration

SÉBASTIEN RIOUX

Coordonnateur de projets

PATRICE CARDE

Analyste / Conseiller en architecture de système

GENEVIÈVE ROY

Directrice des communications
et de la collecte de fonds

ANNIE FOREST

Adjointe à l'administration

CÉLINE VAILLANCOURT

Secrétaire de direction

NATHALIE ZICAT

Adjointe aux communications



DONATEURS ET PARTENAIRES DE LA FONDATION

LES PARRAINS FONDATEURS

HYDRO-QUÉBEC

MOUVEMENT DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC

RIO TINTO ALCAN

LES PARRAINS

100 000 \$ ET PLUS CUMULATIVEMENT

ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC

BONDUELLE

BORALEX

CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC

EAUX NAYA INC. (LES)

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA –
SERVICE CANADIEN DE LA FAUNE

FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC (SERVICES DE
CARTES DESJARDINS)

FONDATION FAMILIALE TROTTIER (FD)

HABITAT FAUNIQUE CANADA

KRUGER INC.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS

MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE
ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

OUTFRONT MÉDIA

POULIOT, CLOTILDE, MARIE-SOLEIL, JEAN ET ANTOINE (TERRAIN)

PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU

RBC FONDATION (BANQUE ROYALE DU CANADA)

ROUSSEAU COLLECTIONS TIMBRES & MONNAIES À LA BAIE

SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

SYNGENTA CANADA

TEMBEC

VILLE DE QUÉBEC

ZOOM MEDIA

LES DONATEURS ET LES COMMANDITAIRES

DE 25 000 \$ À 99 999 \$

AECOM CONSULTANTS

BEAUDOIN, CLAUDE

BECHTEL

BRASSEURS DU NORD (LES)

BRASSEURS R.J.

CROISIÈRES AML

DUMAS, RÉJEAN

FERTICHEM

FINANCIÈRE AGRICOLE (LA)

JOURDAIN, MADELEINE B. (TERRAIN)

MAISON SIMONS (LA)

MICROBRASSERIE DIEU DU CIEL!

MINISTÈRE DES FINANCES

DE 10 000 \$ À 24 999 \$

ARCELORMITTAL MONTRÉAL INC.

ASSOCIATION DES PÊCHEURS DU LAC MASKINONGÉ

BEAUPRÉ ÉOLE S.E.N.C.

BELL CANADA

CAISSE DESJARDINS DE L'ADMINISTRATION ET DES SERVICES PUBLICS

DELOITTE S.E.N.C.R.L.

DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE

DOMTAR

FÉDÉRATION CANADIENNE DE LA FAUNE (FD)

GESTION 4-D S.E.N.C.

HÔTEL CHÂTEAU LAURIER QUÉBEC

JONES, RICHARD ALLAN

LECOR, PAUL TEX

MAGASIN LATULIPPE

MARIN, CHARLES-EUGÈNE (FD)

MINES AGNICO-EAGLE LTÉE

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS
ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE

RIO TINTO FER ET TITANE

SOCIÉTÉ DE L'ARBRE DU QUÉBEC

TRANSCONTINENTAL INC.

UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES

VIGER, PIERRE

**Merci à des milliers d'autres donateurs individuels et corporatifs
que nous ne pouvons tous nommer ici.**

LÉGENDE :

FD : Don à un fonds dédié spécifique

TERRAIN : Donateur d'un terrain



MERCI À TOUS CEUX QUI NOUS SOUTIENNENT À LEUR FAÇON !

En plus des donateurs et partenaires énumérés ci-dessus, la Fondation de la faune du Québec peut compter annuellement sur un large bassin de souscripteurs qui lui permettent de soutenir financièrement des projets de conservation et de mise en valeur des habitats de la faune. Ces souscripteurs comprenaient notamment en 2015-2016 :

- plus d'un million d'acquéreurs de permis de chasse, de pêche et de piégeage du Québec, dont une partie du coût d'achat du permis est versée à la Fondation ;
- les 3 500 détenteurs de la carte Nature Visa Desjardins, la carte de crédit affinité de la Fondation ;

- les donateurs à la campagne de financement annuelle et les participants aux activités-bénéfice annuelles de la Fondation ;
- les acheteurs du timbre de collection que la Fondation émet annuellement à partir d'œuvres sélectionnées de peintres animaliers québécois depuis 1988. L'entreprise Rousseau Collections Timbres & Monnaies à La Baie, à Montréal, est notre partenaire pour la vente et la promotion de ce produit original et de grande qualité.

LES ARTISTES SUIVANTS SE SONT ASSOCIÉS AU PROGRAMME DU TIMBRE DE LA FONDATION DEPUIS 1988 :

CARON, GHISLAIN

GRENIER, DANIEL

RIOPELLE, JEAN-PAUL

D'ANGELO, CLAUDIO

GRONDIN, JEAN-LUC

ROY, CLODIN

DAUMAS, JEAN-CHARLES

LABELLE, DANIEL

THIVIERGE, CLAUDE

GAGNÉ, DANIEL

LAMARCHE, MICHEL

TREMBLAY, CLAIRE

GÉRARD, ROBERT

LEDUC, PIERRE

WOLPUT, PATRICE

GIRARD, PIERRE

PÉPIN, PATRICIA

Des membres du groupe des peintres de la Norditude ont généreusement offert leurs œuvres originales pour la vente aux enchères de notre soirée-bénéfice annuelle :

CÔTÉ, GILLES (SAINT-GILLES)

LECOR, PAUL TEX

HÉBERT, JACQUES

POIRIER, JACQUES

D'AUTHENTIQUES AMANTS DE LA NATURE...

Les personnalités suivantes ont généreusement contribué à la promotion de diverses activités de la Fondation :

ARCHAMBAULT, SYLVIE

FORTIN, BERNARD

MILLER, SERGE

BEAUDIN, JEAN

FORTIN, GUY

MONAHAN, PIERRE

BOILY, JOSÉ

IMBLEAU, MARTIN

ORSINI, MARINA

BRIÈRE, DENIS

L'ECUYER, PATRICE

PELLERIN, LAURENT

BUSSIÈRES, PASCALE

LAPARÉ, LOUISE

PICHETTE, JEAN-FRANÇOIS

CHAMPAGNE, LOUIS

LAPORTE, PIERRE

PICHETTE, PATRICK

COTTE, DANIEL

LEPAGE, GASTON

ROBITAILLE, PIERRE

DROUIN, RICHARD

LORAIN, SOPHIE

SCHERKUS, EBERHARD

DUBUC, ALAIN

MARCOUX, RÉMI

SIMARD, JEAN



ÉTATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Fondation de la faune du Québec (la Fondation) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés, que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La Fondation reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification et de placement dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Fondation conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification et de placement pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le président-directeur général,

André Martin

Québec, le 8 juin 2016



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation de la faune du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, l'état des résultats et de l'évolution des soldes de fonds et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation de la faune du Québec au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la Loi sur le vérificateur général (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour la vérificatrice générale du Québec,

Serge Giguère, CPA auditeur, CA

Vérificateur général adjoint

Québec, le 8 juin 2016

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
 ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS
 DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	Fonds général		Fonds des immobilisations		Fonds dédié		Total	
	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015
PRODUITS								
Contributions des pêcheurs, des chasseurs et des trappeurs	4 097 364 \$	4 065 621 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	4 097 364 \$	4 065 621 \$
Collectes de fonds (note 3)	599 189	577 417	-	-	-	-	599 189	577 417
Autres contributions (note 3)	1 498 856	1 395 395	8 108	7 416	542 728	303 489	2 049 692	1 706 300
Intérêts	122 452	137 497	-	-	-	-	122 452	137 497
	<u>6 317 861</u>	<u>6 175 930</u>	<u>8 108</u>	<u>7 416</u>	<u>542 728</u>	<u>303 489</u>	<u>6 868 697</u>	<u>6 486 835</u>
CHARGES (note 4)								
Coût des projets fauniques	5 121 846	5 067 965	44 042	52 766	699 971	490 227	5 865 859	5 610 958
Frais de collectes de fonds / Communications	436 895	397 447	-	-	-	-	436 895	397 447
Frais d'administration	658 266	635 932	-	-	-	-	658 266	635 932
	<u>6 217 007</u>	<u>6 101 344</u>	<u>44 042</u>	<u>52 766</u>	<u>699 971</u>	<u>490 227</u>	<u>6 961 020</u>	<u>6 644 337</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	100 854	74 586	(35 934)	(45 350)	(157 243)	(186 738)	(92 323)	(157 502)
SOLDES DE FONDS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 413 626	1 385 485	1 205 499	1 204 404	3 805 394	3 992 132	6 424 519	6 582 021
Virement interfonds	(33 556)	(46 445)	33 556	46 445	-	-	-	-
SOLDES DE FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>1 480 924 \$</u>	<u>1 413 626 \$</u>	<u>1 203 121 \$</u>	<u>1 205 499 \$</u>	<u>3 648 151 \$</u>	<u>3 805 394 \$</u>	<u>6 332 196 \$</u>	<u>6 424 519 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
AU 31 MARS 2016

	2016			2015	
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédié	Total	
ACTIF					
À court terme					
Encaisse	- \$	3 047 \$	- \$	3 047 \$	150 714 \$
Placements échéant au cours du prochain exercice (note 5)	2 510 467	-	-	2 510 467	3 496 299
Créances (note 6)	451 467	8 108	-	459 575	637 524
Intérêts courus	57 477	-	-	57 477	62 109
Stocks	13 685	-	-	13 685	15 203
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	-	-	3 648 151	-	-
Charges payées d'avance	21 257	4 571	-	25 828	23 189
	<u>3 054 353</u>	<u>15 726</u>	<u>3 648 151</u>	<u>3 070 079</u>	<u>4 385 038</u>
Placements (note 5)	4 399 740	-	-	4 399 740	3 211 461
Immobilisations (note 8)	<u>187 850</u>	<u>1 187 395</u>	<u>-</u>	<u>1 375 245</u>	<u>1 376 408</u>
	<u><u>7 641 943 \$</u></u>	<u><u>1 203 121 \$</u></u>	<u><u>3 648 151 \$</u></u>	<u><u>8 845 064 \$</u></u>	<u><u>8 972 907 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE (suite)
AU 31 MARS 2016

	2016			2015	
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédié	Total	Total
PASSIF					
À court terme					
Découvert bancaire	8 658 \$	- \$	- \$	8 658 \$	- \$
Charges à payer et frais courus (note 7)	1 535 919	-	-	1 535 919	1 410 649
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	3 648 151	-	-	-	-
Contributions reportées et autres sommes perçues d'avance (note 11)	867 558	-	-	867 558	1 048 502
	<u>6 060 286</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2 412 135</u>	<u>2 459 151</u>
Provision pour allocation de transition	100 733	-	-	100 733	89 237
	<u>6 161 019</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>2 512 868</u>	<u>2 548 388</u>
SOLDES DE FONDS					
Investis en immobilisations	187 850	1 187 395	-	1 375 245	1 376 408
Affectations à des projets fauniques :					
Solde engagé (note 12)	1 293 074	-	1 017 312	2 310 386	2 487 695
Solde d'affectation externe	-	-	2 630 839	2 630 839	2 543 603
Solde disponible	-	15 726	-	15 726	16 813
	<u>1 480 924</u>	<u>1 203 121</u>	<u>3 648 151</u>	<u>6 332 196</u>	<u>6 424 519</u>
	<u>7 641 943 \$</u>	<u>1 203 121 \$</u>	<u>3 648 151 \$</u>	<u>8 845 064 \$</u>	<u>8 972 907 \$</u>

DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES (note 9)

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (notes 12 et 13)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Jacques Gauthier, président du conseil



Germain Carrière, trésorier

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016			2015	
	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédié	Total	Total
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT					
Rentrées de fonds					
Contributions-utilisateurs, partenaires, clients et membres	4 743 503 \$	3 708 \$	394 708 \$	5 141 919 \$	5 025 516 \$
Contributions gouvernementales et municipales	1 449 407	3 708	148 020	1 601 135	1 002 819
Intérêts reçus	78 062	-	-	78 062	114 807
Sorties de fonds					
Contributions aux projets	(4 303 033)	(20 850)	(699 971)	(5 023 854)	(4 492 160)
Fournisseurs et membres du personnel	(1 764 005)	(22 277)	-	(1 786 282)	(1 690 327)
Intérêts versés	(5 487)	-	-	(5 487)	(6 461)
Rentrées (sorties) de fonds nettes	198 447	(35 711)	(157 243)	5 493	(45 806)
ACTIVITÉS DE PLACEMENT					
Acquisitions de placements	(751 422)	-	-	(751 422)	(2 014 405)
Dispositions de placements	996 912	-	-	996 912	1 934 965
Sorties de fonds nettes	245 490	-	-	245 490	(79 440)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS					
Acquisition d'immobilisations	(8 393)	-	-	(8 393)	(19 881)
Sorties de fonds nettes	(8 393)	-	-	(8 393)	(19 881)
Augmentation (Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	435 544	(35 711)	(157 243)	242 590	(145 127)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	346 597	5 202	-	351 799	496 926
Ajustement interfonds	(190 799)	33 556	157 243	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice *	<u>591 342 \$</u>	<u>3 047 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>594 389 \$</u>	<u>351 799 \$</u>
La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent :					
Encaisse (découvert bancaire)	(8 658) \$	3 047 \$	- \$	(5 611) \$	150 714 \$
Placement facilement convertible	600 000	-	-	600 000	201 085
	<u>591 342 \$</u>	<u>3 047 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>594 389 \$</u>	<u>351 799 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2016

1. CONSTITUTION, FONCTIONS ET FINANCEMENT

La Fondation de la faune du Québec (la Fondation), corporation sans but lucratif instituée par la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* (RLRQ, chapitre C-61.1) a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat.

La Fondation est reconnue comme étant un organisme de bienfaisance en vertu des lois sur le revenu provincial et fédéral ; elle n'est donc pas assujettie aux impôts.

Une contribution pour le financement de la Fondation, dont le montant est fixé par règlement du gouvernement, est perçue et versée à la Fondation par le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs sur les permis de pêche, de chasse et de piégeage vendus.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Fondation utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, incluant les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 et suivants.

La préparation des états financiers de la Fondation par la direction exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Le principal élément pour lequel la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses est la durée de vie utile des immobilisations. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

La Fondation applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser les apports.

Le fonds général rend compte des opérations courantes de la Fondation.

Le fonds des immobilisations rend compte des opérations afférentes aux acquisitions de terrains, de droits d'aménagement et d'équipements à des fins de protection des habitats fauniques. Le solde de fonds est réservé à l'acquisition d'immobilisations pour la Fondation ou pour des tiers et au paiement des frais afférents. Ces immobilisations ne peuvent être aliénées, en tout ou en partie, sans l'accord des partenaires qui ont contribué à leur acquisition. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Le fonds dédié représente les opérations découlant d'une entente de gestion de fonds dédiés régionaux conclue avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs et d'ententes de fonds dédiés spécifiques conclues avec d'autres partenaires. La Fondation a reçu dans le cadre de ces ententes des contributions assorties de restrictions pour la réalisation de projets d'habitats. Ce fonds constitue donc un fonds affecté.

Instruments financiers

L'encaisse, les créances (excluant les taxes à recevoir), les intérêts courus et les placements sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La marge de crédit bancaire, le découvert bancaire et les charges à payer et frais courus (excluant les déductions à la source), sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les instruments financiers sont constatés au coût à la date de transaction.

Les coûts de transactions sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des apports

Les apports affectés aux immobilisations et au fonds dédié sont constatés à titre de produits du fonds affecté approprié. Les autres apports affectés, pour lesquels il n'y a pas de fonds distinct, sont constatés à titre de produits du fonds général dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les apports reçus sous forme de fournitures et de services ne sont pas comptabilisés par la Fondation, à l'exception des œuvres d'art.

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel ils sont souscrits.

Constatation des produits

Les produits d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de la Fondation consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse, le découvert bancaire qui fluctue entre le découvert et le disponible et les placements facilement convertibles à court terme ou rachetables, en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative et pour lesquels aucune affectation n'est liée.

Stocks

Les stocks comprennent des fournitures achetées par la Fondation ainsi que des œuvres d'art reçues sous forme d'apport destinées à être revendus ou cédées à une valeur symbolique par la Fondation. Ils sont évalués au moindre du coût ou de la valeur nette de réalisation. Le coût des œuvres d'art correspond à leur juste valeur à la date de l'apport. La juste valeur est déterminée selon des valeurs de marché ou d'expertise ou par référence au prix d'achat de biens similaires selon la nature des biens reçus.

Immobilisations

Équipements

Les équipements sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire aux taux de 20 % et 33 1/3 %.

Œuvres d'art

Les œuvres d'art, constituées principalement de tableaux fauniques, sont comptabilisées au coût, à l'exception de celles reçues à titre gratuit, lesquelles sont comptabilisées, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché établie par un expert indépendant. Elles ne sont pas amorties.

Logiciels

Les logiciels sont comptabilisés au coût et sont amortis sur leur durée de vie utile prévue selon la méthode linéaire au taux de 33 1/3 %.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Terrains

Les terrains sont comptabilisés au coût, à l'exception de ceux reçus à titre gratuit qui sont comptabilisés, à la date d'acquisition, à leur valeur de marché établie par un expert indépendant ou à une valeur basée sur leur évaluation municipale. Ils ne sont pas amortis.

Droits d'aménagement

Les droits d'aménagement détenus en vertu d'actes de servitude faunique sont comptabilisés au coût et ils sont amortis selon la méthode linéaire sur la durée du contrat des droits d'aménagement, soit 40 ans.

Dépréciation des immobilisations

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Fondation de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Régimes de retraite

La Fondation participe aux régimes interemployeurs gouvernementaux à prestations déterminées. N'ayant pas suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées, la Fondation applique la comptabilité des régimes à cotisations déterminées.

État des gains et pertes de réévaluation

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté compte tenu qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises.

3. COLLECTES DE FONDS ET AUTRES CONTRIBUTIONS

	2016				2015	
	Collectes de fonds	Autres contributions			Total	Total
	Fonds général	Fonds général	Fonds des immobilisations	Fonds dédié		
Gouvernements et municipalités	9 835 \$	1 403 398 \$	4 054 \$	148 020 \$	1 565 307 \$	1 515 927 \$
Entreprises	256 772	-	-	121 693	378 465	275 360
Particuliers	284 801	-	-	34 571	319 372	301 561
Fondations et OSBL	47 781	95 458	4 054	238 444	385 737	190 869
	<u>599 189 \$</u>	<u>1 498 856 \$</u>	<u>8 108 \$</u>	<u>542 728 \$</u>	<u>2 648 881 \$</u>	<u>2 283 717 \$</u>

4. CHARGES

FONDS GÉNÉRAL

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Coûts des projets fauniques		
Contributions :		
Projets relatifs aux habitats	3 756 445 \$	3 620 337 \$
Projets de la Fondation (1)	8 005	20 394
Projets relatifs aux partenariats fauniques	72 103	99 247
Projets relatifs à la pêche et à la relève	580 977	628 299
Traitements et avantages sociaux	622 836	627 478
Honoraires professionnels	20 312	3 241
Déplacements	6 040	9 795
Réunions, congrès et perfectionnement	2 056	5 220
Publicité et promotion	42 402	42 138
Impression et fournitures	7 659	8 029
Amortissement des immobilisations	2 455	3 242
Autres	556	545
	<u>5 121 846 \$</u>	<u>5 067 965 \$</u>
Frais de collectes de fonds / Communications		
Traitements et avantages sociaux	195 676 \$	182 313 \$
Honoraires professionnels (2)	64 766	30 923
Commissions et redevances	350	3 450
Achat de biens	16 762	4 439
Déplacements	4 937	3 072
Réunions, congrès et perfectionnement	2 081	1 844
Repas / événements bénéfiques	20 261	28 135
Publicité et promotion	82 708	91 964
Impression et fournitures	33 623	23 326
Amortissement des immobilisations	1 162	1 121
Autres	14 569	26 861
	<u>436 895 \$</u>	<u>397 447 \$</u>

(1) Ce poste inclut des honoraires professionnels de 4 365 \$ (2015 : 17 061 \$).

(2) Ce poste inclut des charges d'amortissement de 3 088 \$ (2015 : 3 088 \$).

4 . CHARGES (suite)

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Frais d'administration		
Traitements et avantages sociaux	484 545 \$	457 839 \$
Honoraires professionnels	11 345	10 515
Déplacements	11 397	17 201
Réunions, congrès et perfectionnement	3 668	2 493
Publicité et promotion	3 205	3 506
Loyer	119 624	115 417
Impression et fournitures	17 407	21 236
Amortissement des immobilisations	1 560	2 147
Autres	5 515	5 578
	<u>658 266 \$</u>	<u>635 932 \$</u>

FONDS DES IMMOBILISATIONS

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Coûts des projets fauniques		
Contributions:		
Projets d'acquisition et de protection de terrains	20 850 \$	25 670 \$
Frais indirects :		
Traitements et avantages sociaux	3 233	3 233
Publicité et promotion	10 135	9 270
Gestion de terrains	8 533	13 302
Amortissement des droits d'aménagement	1 291	1 291
	<u>44 042 \$</u>	<u>52 766 \$</u>

FONDS DÉDIÉ

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Coûts des projets fauniques		
Contributions:		
Projets relatifs aux habitats	<u>699 971 \$</u>	<u>490 227 \$</u>

5. PLACEMENTS

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Dépôts à terme , taux moyen pondéré de 1,64% (2015 : 1,70%), échéant entre le 5 décembre 2016 et le 14 août 2018. (Valeur de marché équivalente à la valeur comptable)	3 590 413 \$	3 841 392 \$
Certificats de placements garantis , taux moyen pondéré de 2,23 % (2015 : 2,16%) échéant entre le 5 juin 2016 et le 22 avril 2020. (Valeur de marché de 808 076 \$; 2015: 909 276 \$)	796 600	893 600
Dépôt à terme rachetable , taux de 0,80 % (2015 : 1,15%) échéant le 29 septembre 2016 (Valeur de marché équivalente à la valeur comptable)	600 000	201 085
Obligations , taux moyen pondéré de 2,46 % (2015 : 2,14%) échéant entre le 13 septembre 2016 et le 17 juillet 2024 (Valeur de marché de 1 934 621 \$; 2015: 1 804 760 \$)	1 923 194	1 771 683
	<u>6 910 207</u>	<u>6 707 760</u>
Placements échéant au cours du prochain exercice	2 510 467	3 496 299
	<u>4 399 740 \$</u>	<u>3 211 461 \$</u>

Des placements d'une valeur de 2 798 307 \$ (2015 : 1 700 000 \$) ne sont pas présentés à l'état des flux de trésorerie compte tenu qu'il n'entraîne pas de mouvement de trésorerie au niveau des dispositions et des acquisitions. De plus, les dépôts à terme inclus des intérêts capitalisés d'un montant de 49 022 \$ (2015 : 47 741 \$) qui n'entraîne pas de mouvement de trésorerie.

6. CRÉANCES

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Fonds général		
Ministères et organismes du gouvernement du Québec	289 481 \$	455 104 \$
Taxes à recevoir	18 726	12 213
Autres créances	143 260	162 791
	<u>451 467 \$</u>	<u>630 108 \$</u>
Fonds des immobilisations		
Ministères et organismes du gouvernement du Québec	4 054 \$	3 708 \$
Autres créances	4 054	3 708
	<u>8 108 \$</u>	<u>7 416 \$</u>

7. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2016	2015
Fonds général		
Fournisseurs	1 309 657 \$	1 183 688 \$
Traitements	8 033	30 695
Déductions à la source	98 992	74 815
Vacances à payer	119 237	121 451
	<u>1 535 919 \$</u>	<u>1 410 649 \$</u>

8. IMMOBILISATIONS

	2016		2015	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Fonds général				
Équipements	77 112 \$	70 368 \$	6 744 \$	7 692 \$
Œuvres d'art	177 505	-	177 505	172 505
Logiciels	74 919	71 318	3 601	7 525
	<u>329 536</u>	<u>141 686</u>	<u>187 850</u>	<u>187 722</u>
Fonds des immobilisations				
Terrains	1 165 448	-	1 165 448	1 165 448
Droits d'aménagement	51 640	29 693	21 947	23 238
	<u>1 217 088</u>	<u>29 693</u>	<u>1 187 395</u>	<u>1 188 686</u>
	<u>1 546 624 \$</u>	<u>171 379 \$</u>	<u>1 375 245 \$</u>	<u>1 376 408 \$</u>

L'amortissement pour l'exercice s'élève à 9 556 \$ (2015 : 10 889 \$).

Conformément à sa politique foncière en matière de protection des habitats fauniques, la Fondation a l'intention de céder à titre gratuit, les titres de propriété qu'elle détient sur des terrains en vue d'y protéger des habitats fauniques. Ces terrains seront transférés, à plus ou moins brèves échéances, à des organismes locaux, lesquels doivent assurer la continuité de cette protection. L'impact de cette transaction sera comptabilisé dans les résultats de l'exercice au cours duquel le terrain sera transféré.

Aucune cession de terrain n'a eu lieu au cours des deux derniers exercices.

9. DÉPÔTS – PROJETS FAUNIQUES

La Fondation est dépositaire de fonds pour le compte d'organismes pour des projets spécifiques dans lesquels elle n'est pas impliquée. Le solde de ces fonds n'est pas inclus aux états financiers de la Fondation.

Le solde de ces fonds est constitué des éléments suivants :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Solde de fonds au début de l'exercice	243 584 \$	262 920 \$
Dépôts et intérêts reçus	7 318	1 296
Déboursés et frais d'administration	(19 075)	(20 775)
Diminution des intérêts courus	<u>(302)</u>	<u>143</u>
Solde de fonds à la fin de l'exercice	<u><u>231 525 \$</u></u>	<u><u>243 584 \$</u></u>

10. MARGE DE CRÉDIT BANCAIRE

Au 31 mars 2016, la Fondation dispose d'une marge de crédit bancaire de 200 000\$ renouvelable annuellement. La marge de crédit est garantie par un dépôt à terme de 100 000 \$. Les montants prélevés portent intérêt au taux préférentiel qui représente 2,7 % à la date de l'état de la situation financière (2015 : 2,85 %). Aux 31 mars 2015 et 2016, le solde était nul.

11. CONTRIBUTIONS REPORTÉES ET AUTRES SOMMES PERÇUES D'AVANCE

Fonds général

Les contributions reportées et autres sommes perçues d'avance sont constituées des éléments suivants:

	<u>2016</u>					<u>2015</u>
	Commandites reçues pour la tenue d'une activité bénéfique	Dons affectés	Produits nets non utilisés des encans faune et nature	Subventions pour projets fauniques	Total	Total
Solde au début de l'exercice	10 500 \$	193 008 \$	52 189 \$	792 805 \$	1 048 502 \$	1 147 837 \$
Attributions de l'exercice	<u>-</u>	<u>46 932</u>	<u>51 144</u>	<u>553 466</u>	<u>651 542</u>	<u>1 041 122</u>
	10 500	239 940	103 333	1 346 271	1 700 044	2 188 959
Constatés à titre de produits de l'exercice	<u>(10 500)</u>	<u>(99 700)</u>	<u>(43 957)</u>	<u>(678 329)</u>	<u>(832 486)</u>	<u>(1 140 457)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u><u>- \$</u></u>	<u><u>140 240 \$</u></u>	<u><u>59 376 \$</u></u>	<u><u>667 942 \$</u></u>	<u><u>867 558 \$</u></u>	<u><u>1 048 502 \$</u></u>

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET AFFECTATIONS À DES PROJETS FAUNIQUES

Fonds général

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 2 156 539 \$ (2015 : 3 043 991 \$) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques, engagements dont la répartition future est la suivante :

2017	1 681 299 \$
2018	425 040
2019	50 200
	<u>2 156 539 \$</u>

Les contrats d'aide financière de ces projets ne sont pas encore tous signés par les promoteurs.

Au 31 mars 2016, les contrats d'aide financière signés représentaient 1 437 853\$ du montant total engagé. Cette situation peut occasionner une variation des engagements futurs estimés et des besoins de trésorerie.

La Fondation a affecté 1 293 074 \$ (2015 : 1 225 904 \$) pour pourvoir à ses obligations contractuelles.

Fonds dédié

La Fondation s'est engagée à verser un montant de 1 017 312 \$ (2015 : 1 261 791 \$) à titre d'aide financière pour différents projets fauniques d'ici 2018, dont 992 312 \$ en 2017 et 25 000 \$ en 2018.

Au 31 mars 2016, les contrats d'aide financière signés représentaient 989 726 \$ du montant total engagé.

13. AUTRES OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Fondation s'est engagée à acheter des ensembles de pêche pour le programme Pêche en herbe en 2017 pour un montant de 178 670 \$ et pour un minimum de 147 140 \$ pour 2018.

Elle est aussi engagée par un bail à long terme renouvelable, échéant le 30 novembre 2025, pour des locaux administratifs. Les paiements minimums futurs s'établissent comme suit :

2017	127 640 \$
2018	127 640
2019	127 640
2020	127 640
2021	128 125
2022 et subséquemment	<u>602 448</u>
	<u>1 241 133 \$</u>

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers, qui sont mesurées à la valeur d'échange, la Fondation est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. La Fondation n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (suite)

Les principales opérations effectuées avec des apparentés se détaillent comme suit :

	2016		2015	
	Gouvernement du Québec	Entités sous contrôle commun	Gouvernement du Québec	Entités sous contrôle commun
Produits				
Collectes de fonds	500 \$	4 200 \$	1 965 \$	1 650 \$
Autres contributions	1 050 601	3 890	1 146 553	49 300
Charges				
Contributions aux projets fauniques	421 898	170 129	312 108	152 544
Impression et fournitures	-	5 965	-	7 651
Gestion de terrains	-	1 417	-	1 303
Autres	-	350	-	-
Actif				
Créances	293 535	-	458 812	-
Passif				
Charges à payer et frais courus	34 400	89 665	52 000	57 497
Contributions reportées et autres sommes perçues d'avance	667 941	-	792 804	-

15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Les membres du personnel de la Fondation participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1^{er} janvier 2016, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 10,50 % à 11,12 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRAS qui fait partie du Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1^{er} janvier 2016 (5,73 % au 1^{er} janvier 2015) de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRAS et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi la Fondation verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2016 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2015).

Les cotisations de la Fondation incluant le montant de compensation à verser au RRAS, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 109 644 \$ (2015 : 84 892 \$). Les obligations de la Fondation envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

16. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion des risques liés aux instruments financiers

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Risque de crédit

La Fondation est exposée au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. La Fondation a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les créances, étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour la Fondation.

Le solde des créances est géré et analysé de façon continue et, de ce fait, l'exposition de la Fondation aux créances douteuses n'est pas importante. Au 31 mars 2016, la Fondation est exposée à une concentration du risque de crédit puisque 66 % des créances sont à recevoir d'un même débiteur (2015 : 70 %). Ce risque de concentration est diminué par le fait que ce débiteur est une instance gouvernementale.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse, aux dépôts à terme et aux certificats de placements garantis est considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité. Le risque de crédit relatif aux placements en obligations est aussi considéré comme négligeable, puisqu'ils sont détenus auprès d'instances municipales et d'une institution financière reconnue.

La valeur comptable à l'état de la situation financière des actifs financiers de la Fondation exposés au risque de crédit, totalisant 7 411 580 \$ (2015 : 7 545 894 \$), représente le montant maximum du risque de crédit auquel la Fondation est exposée.

La direction de la Fondation estime que la qualité du crédit de tous les actifs financiers décrits ci-dessus est bonne à la date des états financiers. Il n'y a aucun actif financier déprécié au 31 mars 2016 et au 31 mars 2015. Toutefois, certains actifs financiers non dépréciés sont en souffrance à la date des états financiers.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances au :

	<u>31 mars 2016</u>	<u>31 mars 2015</u>
Moins de 30 jours	403 115 \$	621 358 \$
De 30 à 60 jours	4 200	2 200
De 61 à 90 jours	-	373
Plus de 90 jours	<u>33 534</u>	<u>1 380</u>
	<u>440 849 \$</u>	<u>625 311 \$</u>

16. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de la Fondation est le risque qu'elle éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. La Fondation est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que la Fondation dispose de sources de financement d'un montant autorisé suffisant à l'aide de la marge de crédit, détaillée à la note 10. La Fondation établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2016, les charges à payer et frais courus (excluant les déductions à la source) totalisaient 1 436 927 \$, (2015 : 1 335 834 \$) et avaient une échéance de moins d'un an.

Risque de marché

Le risque de marché représente le risque de perte financière découlant d'une fluctuation de la valeur des instruments financiers. Il comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de taux de change et l'autre risque de prix. La Fondation est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt relativement aux placements et à la marge de crédit bancaire.

Compte tenu que la marge de crédit n'est pratiquement pas utilisée et que les placements sont à taux d'intérêt fixes et seront détenus jusqu'à leur échéance, la Fondation juge que son exposition au risque de taux d'intérêt est faible.

17. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de 2015 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2016.



CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

APPLICABLE AUX ADMINISTRATEURS DE LA FONDATION DE LA FAUNE DU QUÉBEC

PRÉAMBULE

La Fondation de la faune du Québec (Fondation) a pour fonction de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de son habitat. Ce rôle découle du chapitre V de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q. c. C-61.1).

L'exercice de cette mission exige de ses administrateurs qu'ils adhèrent aux valeurs de gestion que la Fondation s'est données et qu'ils s'engagent à en favoriser le respect. À titre d'administrateurs publics, leur action doit de plus être guidée par des principes d'éthique et des règles de déontologie propres à assurer et à préserver la confiance des citoyens envers la Fondation de la faune du Québec.

Le but de ce code d'éthique et de déontologie est donc de préserver la réputation d'intégrité, d'objectivité et d'impartialité de la Fondation en établissant à l'intention de ses administrateurs des règles en matière de conduite, de conflit d'intérêts, de confidentialité et d'équité.

SECTION 1 – DÉFINITIONS

1.1 Dans le présent code d'éthique et de déontologie, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les termes ou les expressions suivantes signifient :

- Fondation : la Fondation de la faune du Québec ;
- conseil : le conseil d'administration de la Fondation ;
- membre du conseil d'administration : personne nommée par le gouvernement au conseil d'administration de la Fondation, y compris le président-directeur général de la Fondation qui siège d'office au conseil d'administration ;
- administrateur : un membre du conseil d'administration de la Fondation ;
- conflit d'intérêts : toute situation réelle, apparente, potentielle ou éventuelle dans laquelle un administrateur pourrait être enclin à favoriser ses intérêts personnels, ses intérêts d'affaires ou ceux d'une personne liée au détriment des intérêts de la Fondation ou de ses membres, de même que toute situation qui est susceptible d'influer sur sa loyauté et sur son jugement envers la Fondation ;
- personne liée : des particuliers unis par les liens du sang, de l'adoption, du mariage ou qui vivent maritalement depuis au moins un an, de même que toute corporation, fondation ou autre entité dans laquelle l'administrateur ou ses proches détiennent un intérêt déterminant.

SECTION 2 – CHAMP D'APPLICATION ET INTERPRÉTATION

- 2.1** Les dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'appliquent aux administrateurs de la Fondation.
- 2.2** Le code d'éthique et de déontologie n'est pas un substitut à toutes dispositions législatives, réglementaires ou déontologiques applicables aux administrateurs de la Fondation, y compris celles prévues dans le Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.
- 2.3** Le code d'éthique et de déontologie n'exclut d'aucune façon l'élaboration de directives ou de règles additionnelles relatives à certains secteurs d'activités ou à certaines situations plus précises.

SECTION 3 – DEVOIRS DE GESTION

- 3.1** L'administrateur doit agir avec prudence et réserve dans l'exécution de ses fonctions et faire preuve de responsabilité à titre de gestionnaire.
 - 3.1.1** L'administrateur doit faire preuve de prudence, de rigueur et d'indépendance, dans le meilleur intérêt de la Fondation.
 - 3.1.2** La conduite d'un administrateur doit être empreinte d'objectivité.
 - 3.1.3** L'administrateur doit agir dans les limites de son mandat.
 - 3.1.4** L'administrateur doit agir de façon courtoise et maintenir des relations empreintes de bonne foi, de manière à préserver la confiance et la considération que requiert sa fonction.
 - 3.1.5** L'administrateur ne peut participer de quelque manière que ce soit à des activités illicites.
 - 3.1.6** L'administrateur doit, dans l'exercice de ses fonctions et de ses responsabilités, prendre ses décisions indépendamment de toute considération politique partisane. De plus, le président du conseil d'administration de la Fondation et le président-directeur général doivent faire preuve de réserve dans la manifestation publique de leurs opinions politiques.

3.1.7 L'administrateur doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions dans les matières qui touchent directement les activités de la Fondation et à l'égard desquelles le conseil d'administration a été impliqué.

3.2 L'administrateur doit agir avec honnêteté, loyauté et solidarité.

3.2.1 L'administrateur doit agir avec indépendance, intégrité et impartialité, dans le meilleur intérêt de la Fondation.

3.2.2 L'administrateur doit participer activement à l'élaboration et à la mise en œuvre des orientations générales de la Fondation, ce qui ne constitue en rien la négation de son droit à la dissidence.

3.2.3 L'administrateur doit être loyal et intègre envers ses collègues et faire preuve d'honnêteté dans ses rapports avec eux.

3.2.4 L'administrateur doit dissocier de l'exercice de ses fonctions la promotion et l'exercice de ses activités professionnelles ou d'affaires, sauf le président-directeur général, qui est au service exclusif de la Fondation.

3.3 L'administrateur doit agir selon les règles de la confidentialité.

3.3.1 L'administrateur doit respecter le caractère confidentiel de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou dans le cadre de ses fonctions.

Le premier alinéa n'a pas pour objet de restreindre les communications nécessaires entre les membres du conseil d'administration.

3.3.2 L'administrateur doit s'abstenir de tenir des conversations indiscrettes au sujet de tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice ou dans le cadre de ses fonctions.

3.3.3 L'administrateur doit éviter de communiquer tout renseignement qui est porté à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions à toute personne qui n'y aurait normalement pas accès.

3.3.4 L'administrateur doit prendre les mesures de sécurité appropriées afin de respecter la confidentialité des renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions.

3.3.5 L'administrateur ne doit pas faire usage de renseignements qui sont portés à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions en vue d'obtenir un avantage direct ou indirect, actuel ou éventuel, pour lui-même, pour une personne liée ou pour un tiers.

SECTION 4 – CONFLITS D'INTÉRÊTS

4.1 Dispositions générales.

4.1.1 L'administrateur doit sauvegarder en tout temps un haut degré d'indépendance et éviter toute situation où il peut trouver un avantage personnel, direct ou indirect, actuel ou éventuel, susceptible de porter atteinte à son indépendance, à son intégrité ou à son impartialité.

4.1.2 L'administrateur doit prévenir tout conflit d'intérêts ou toute apparence de conflit d'intérêts et éviter de se placer

dans une situation telle qu'il ne peut remplir ses fonctions.

4.1.3 L'administrateur doit éviter toute situation pouvant compromettre sa capacité d'exercer ses fonctions de façon impartiale, objective, rigoureuse et indépendante.

4.1.4 L'administrateur doit éviter de s'ingérer dans le fonctionnement interne de la Fondation. Cette disposition ne limite en rien les responsabilités du président-directeur général prévues dans la Loi et les règlements de la Fondation.

4.1.5 L'administrateur ne peut confondre les biens de la Fondation avec les siens; il ne peut utiliser, à son profit, au profit d'une personne liée ou de tiers, les biens de la Fondation.

4.1.6 L'administrateur ne peut utiliser des services ou des renseignements qui appartiennent à la Fondation à des fins personnelles, au bénéfice d'une personne liée ou au bénéfice d'un tiers.

4.1.7 L'administrateur ne peut exercer ses fonctions dans son propre intérêt ni dans celui d'une personne liée ou de tiers.

4.1.8 L'administrateur ne doit pas accepter un avantage actuel ou éventuel de qui que ce soit alors qu'il sait, qu'il est évident ou qu'il est raisonnable de penser que cet avantage actuel ou éventuel lui est consenti ou est consenti à une personne liée dans le but d'influencer sa décision.

4.1.9 L'administrateur ne peut prendre d'engagement à l'égard de tiers ou d'une personne liée ni leur accorder de garantie relativement au vote qu'il peut être appelé à donner ou à quelque décision que ce soit que le conseil d'administration peut être appelé à prendre.

4.1.10 L'administrateur doit éviter toute situation où il serait en conflit d'intérêts. Sans restreindre la généralité de ce qui précède, l'administrateur :

- est en conflit d'intérêts lorsque les intérêts en présence sont tels qu'il peut être porté à préférer certains d'entre eux au détriment de la Fondation ou que son jugement et sa loyauté peuvent en être défavorablement affectés;
- n'est pas indépendant pour un acte donné, s'il y trouve un avantage personnel direct ou indirect, actuel ou éventuel, ou encore un avantage en faveur d'une personne liée, le tout tel qu'il est prévu à l'article 4.1.1.

4.2 Mesures de prévention.

4.2.1 L'administrateur doit déposer au secrétaire de la Fondation une déclaration écrite mentionnant l'existence de tout intérêt direct ou indirect que lui ou une personne liée peut avoir avec la Fondation et qui est susceptible de le mettre en conflit d'intérêts.

4.2.2 Le président-directeur général ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation. Toutefois, cette révocation n'a pas lieu si un tel intérêt lui échoit par succession ou donation, pourvu qu'il y renonce ou en dispose avec diligence.

Tout autre administrateur qui a un intérêt direct ou indirect dans une corporation ou toute autre entité qui met en conflit son intérêt personnel et celui de la Fondation doit dénoncer cet intérêt au président du conseil d'administration et, le cas échéant, s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur la corporation ou l'entité dans laquelle il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

4.3 L'administrateur doit agir avec désintéressement.

- 4.3.1 L'administrateur ne doit pas solliciter, accepter ni exiger, directement ou indirectement, pour son intérêt actuel ou éventuel, ou pour l'intérêt d'une personne liée, un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 4.3.2 L'administrateur ne doit pas verser, offrir de verser ni s'engager à offrir à une personne un cadeau, une marque d'hospitalité ou tout autre avantage ou considération de nature à compromettre son indépendance, son intégrité ou son impartialité.
- 4.3.3 L'administrateur est redevable envers l'État de la valeur de tout avantage que lui ou une personne liée a reçu en violation des règles du code d'éthique et de déontologie.

SECTION 5 – L'APRÈS-MANDAT

- 5.1** L'administrateur doit, après l'expiration de son mandat, respecter la confidentialité et s'abstenir de divulguer tout renseignement, toute information, tout document, tout débat, tout échange et toute discussion auxquels le public n'a pas accès et dont il a eu connaissance dans l'exercice de ses fonctions à la Fondation.

- 5.2** L'administrateur, dans l'année qui suit l'expiration de son mandat, ne peut agir en son nom, au nom d'autrui ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre activité à laquelle la Fondation a pris part et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

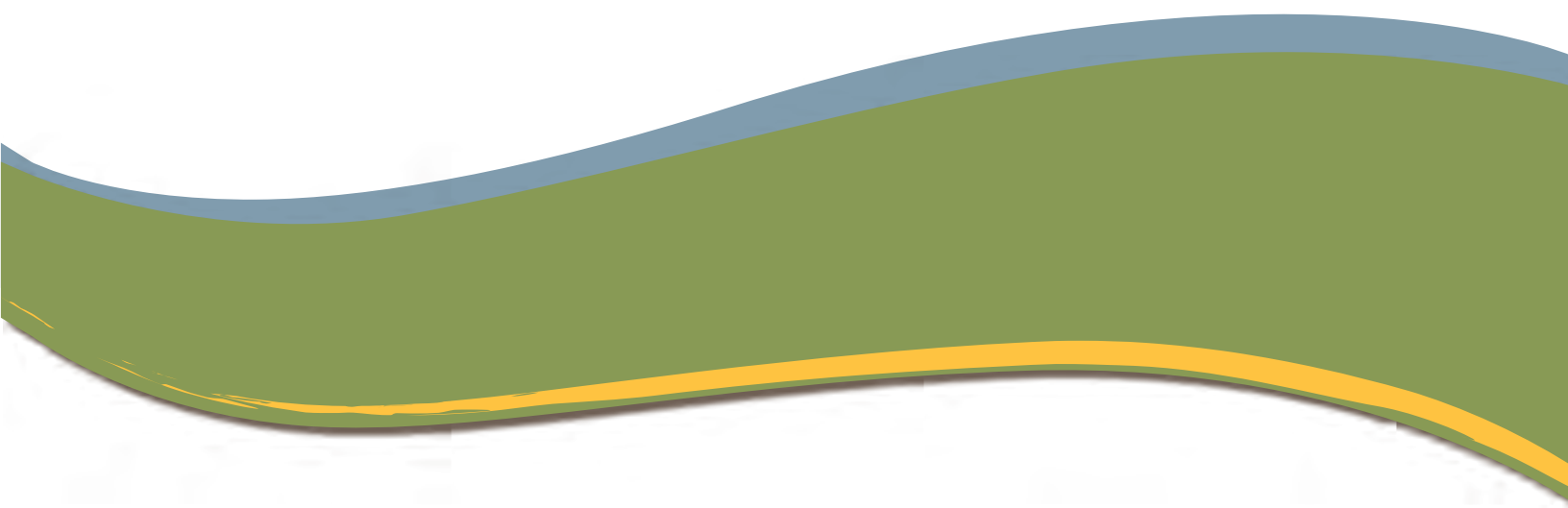
De même, l'administrateur doit s'abstenir de donner des conseils fondés sur des renseignements non divulgués au public concernant la Fondation, une autre corporation ou une entité avec laquelle il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

- 5.3** L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la Fondation.

SECTION 6 – RESPONSABILITÉS ET SANCTIONS

- 6.1** Le respect du code d'éthique et de déontologie fait partie intégrante des devoirs et des obligations des administrateurs.
- 6.2** Le président du conseil d'administration de la Fondation doit s'assurer du respect et de l'application du code d'éthique et de déontologie.
- 6.3** L'administrateur qui contrevient à l'une des dispositions du présent code d'éthique et de déontologie s'expose aux sanctions prévues au Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics, suivant la procédure établie audit règlement.
- 6.4** Toute question relative à l'interprétation des présentes dispositions ou à des situations non prévues au présent code d'éthique et de déontologie peut être soumise pour avis au conseil d'administration de la Fondation.





La Fondation de la faune du Québec tient à remercier

Ses parrains fondateurs



RioTintoAlcan

Ses parrains

ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC

BONDUELLE

BORALEX

CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE
DU QUÉBEC

EAUX NAYA INC. (LES)

ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT
CLIMATIQUE CANADA – SERVICE
CANADIEN DE LA FAUNE

FÉDÉRATION DES CAISSES
DESJARDINS DU QUÉBEC (SERVICES
DE CARTES DESJARDINS)

FONDATION FAMILIALE TROTTIER (LA)

HABITAT FAUNIQUE CANADA

KRUGER INC.

MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET
DES RESSOURCES NATURELLES

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE
ET DES PARCS

MINISTÈRE DES TRANSPORTS,
DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE
L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT
DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT
ET DE LA LUTTE CONTRE LES
CHANGEMENTS CLIMATIQUES

OUTFRONT MÉDIA

POULIOT, CLOTILDE, MARIE-SOLEIL,
JEAN ET ANTOINE

PRODUITS FORESTIERS RÉSOLU

RBC FONDATION (BANQUE ROYALE
DU CANADA)

ROUSSEAU COLLECTIONS TIMBRES &
MONNAIES À LA BAIE

SOCIÉTÉ CANADIAN TIRE

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

SYNGENTA CANADA

TEMBEC

VILLE DE QUÉBEC

ZOOM MEDIA

Merci également aux chasseurs, aux
pêcheurs et aux trappeurs du Québec,
ainsi qu'à l'ensemble des donateurs
et des partenaires financiers.



Fondation de la faune du Québec

1175, avenue Lavigerie, bureau 420,
Québec (Québec) G1V 4P1
Téléphone : 418 644-7926 ou 1 877 639-0742
Télécopieur : 418 643-7655
Courriel : ffq@fondationdelafaune.qc.ca
www.fondationdelafaune.qc.ca